

ANNEXE TECHNIQUE

AFRIQUE CENTRALE

INFORMATION FINANCIERE, ADMINISTRATIVE ET OPERATIONNELLE

Les dispositions de la décision de financement ECHO/WWD/BUD/2018/01000 et les conditions générales de l'accord avec la Commission européenne prévalent sur les dispositions de ce document.

Les activités proposées ci-dessous sont soumises aux modalités et conditions qui peuvent être incluses dans le plan de mise en œuvre humanitaire (HIP).

1. CONTACTS

Unité opérationnelle en charge DG ECHO¹.C.2

Personnes de contact au siège :

Anne-Françoise Moffroid	Chef de Secteur	anne-francoise.moffroid@ec.europa.eu
Nicolas Gonze	Desk Géographique (RCA)	nicolas.gonze@ec.europa.eu
Olga Martinez Julve	Desk Géographique (Cameroun)	olga.martinez@ec.europa.eu
Marjorie Hautot	Desk Géographique (Tchad)	marjorie.hautot@ec.europa.eu
Ivelina Natan	Desk Géographique (Tchad)	ivelina.natan@ec.europa.eu

¹ Direction Générale de la Protection Civile et des Opérations d'Aide Humanitaire Européennes (DG ECHO)

Personnes de contact sur le terrain :

RCA

Cheick Ba	Chef de Bureau	Cheick.ba@echofield.eu
Serge Soubeiga	Assistant technique – chef de bureau a.i.	Serge- tigwende.soubeiga@echofield.eu

TCHAD

Olivier Brouant	Chef de Bureau	olivier.brouant@echofield.eu
Hossein Madad	Assistant technique	hossein.madad@echofield.eu

CAMEROUN

Yvan Hildebrand	Chef de Bureau Régional	yvan.hildebrand@echofield.eu
Delphine Buyse	Assistante technique	delphine.buyse@echofield.eu

2. INFORMATION FINANCIERE

Montant indicatif alloué: EUR 105 300 000² (dont un montant indicatif de EUR 1 500 000 pour l'Education en situation d'urgence)

TCHAD

Montant indicatif: 66 500 000 EUR³

Répartition selon la décision de financement mondiale (WWD):

Objectif spécifique 1 - Crises d'origine humaine ⁴ :	25 950 000 EUR
Objectif spécifique 2 - Catastrophes naturelles:	38 550 000 EUR
Objectif spécifique 4 – DIPECHO	2 000 000 EUR
Total:	66 500 000 EUR

² Y inclus 10 800 000 EUR provenant du Département du Royaume Uni pour le Développement International (DFID)

³ Y inclus 8 200 000 EUR provenant du Département du Royaume Uni pour le Développement International (DFID).

⁴ Eventuellement aggravées par des catastrophes naturelles.

RCA

Montant indicatif: 19 400 000 EUR

Répartition selon la décision de financement mondiale (WWD):

Objectif spécifique 1 - Crises d'origine humaine³: 19 400 000 EUR
Total: 19 400 000 EUR

CAMEROUN

Montant indicatif: 19 400 000⁵ EUR

Répartition selon la décision de financement mondiale (WWD):

Objectif spécifique 1 - Crises d'origine humaine³: 19 400 000 EUR
Total: 19 400 000 EUR

3. ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

3.1. Informations administratives

Premier cycle d'allocation

- a) Montant indicatif: jusqu'à EUR 54 500 000.
- b) Description des interventions humanitaires relatives à ce cycle d'évaluation: toutes les interventions identifiées dans les sections 2.2 et 3.4 du HIP.
- c) Les coûts seront éligibles à partir du 01/01/2018⁶. Les actions commenceront à partir du 01/01/2018.
- d) La durée initiale prévue pour l'Action peut aller jusqu'à 12 mois, sauf considérations opérationnelles spécifiques, et jusqu'à 30 mois pour les interventions dans le secteur de l'éducation en situations d'urgence et la préparation aux catastrophes.
- e) Les partenaires potentiels⁷: tous les partenaires de la DG ECHO.

⁵ Y inclus 2 600 000 EUR provenant du Département du Royaume Uni pour le Développement International (DFID)

⁶ La date d'éligibilité de l'Action n'est pas liée à la date de réception du formulaire unique. Il s'agit de la date d'éligibilité établie dans le formulaire unique ou de la date d'éligibilité du HIP, la date la plus récente étant retenue.

⁷ Pour les candidats britanniques (organisations non-gouvernementales): veuillez noter que vous devez répondre aux obligations d'enregistrement de votre siège dans un Etat membre de l'Union européenne (UE) pour la durée entière des Actions financées sous ce HIP. Si le Royaume Uni se retire de l'UE durant la période de mise en œuvre de l'Action sans avoir conclu un accord avec l'UE garantissant en particulier que les candidats britanniques continuent à être éligibles, vous cesserez de recevoir les ECHO/-AF/BUD/2018/92000

- f) Informations à fournir : formulaire unique⁸.
- g) Date indicative pour la réception des informations demandées ci-dessus: pour le 11/01/2018⁹.

Deuxième cycle d'allocation

- a) Montant indicatif: jusqu'à EUR 10 800 000.
- b) Description des interventions humanitaires relatives à ce cycle d'évaluation: toutes les interventions identifiées dans les sections 0, 2.2 et 3.4 du HIP notamment relatives à la réponse à la crise du Sahel au Tchad et aux crises liées au déplacement de populations au Tchad et à l'Extrême Nord du Cameroun.
- c) Les coûts seront éligibles à partir du 01/01/2018¹⁰. Les actions commenceront à partir du 01/01/2018.
- d) La durée initiale prévue pour l'Action peut aller jusqu'à 12 mois, sauf considérations opérationnelles spécifiques, et jusqu'à 30 mois pour les interventions dans le secteur de l'éducation en situations d'urgence et la préparation aux catastrophes.
- e) Les partenaires potentiels : tous les partenaires de la DG ECHO.
- f) Informations à fournir : formulaire unique¹¹.
- g) Date indicative pour la réception des informations demandées ci-dessus: pour le 11/01/2018¹².

Troisième cycle d'allocation

Tchad

- a) Montant indicatif: jusqu'à EUR 14 500 000.
- b) Description des interventions humanitaires relatives à ce cycle d'évaluation: toutes les interventions identifiées dans la section 0 du HIP pour le Tchad:
 - Actions visant à couvrir les besoins d'urgence des réfugiés centrafricains et populations hôtes dans le sud du Tchad.

fonds de l'UE ou il vous sera exigé de quitter le projet sur base de l'Article 15 de la convention de financement.

⁸ Les formulaires uniques doivent être adressés à la DG ECHO à l'aide du système APPEL.

⁹ La Commission se réserve le droit d'examiner les formulaires uniques qui lui parviendraient après cette date, notamment dans le cas où les formulaires uniques reçus ne couvriraient pas certains besoins ou certaines priorités.

¹⁰ La date d'éligibilité de l'Action n'est pas liée à la date de réception du formulaire unique. Il s'agit de la date d'éligibilité établie dans le formulaire unique ou de la date d'éligibilité du HIP, la date la plus récente étant retenue.

¹¹ Les formulaires uniques doivent être adressés à la DG ECHO à l'aide du système APPEL.

¹² La Commission se réserve le droit d'examiner les formulaires uniques qui lui parviendraient après cette date, notamment dans le cas où les formulaires uniques reçus ne couvriraient pas certains besoins ou certaines priorités.

- Actions visant à renforcer la réponse à la soudure sous la forme d'une assistance alimentaire et à couvrir les besoins en assistance alimentaire des populations les plus vulnérables nouvellement identifiées (zones en phase 3 et 4 de l'IPC)
 - Actions visant à soutenir la réponse nutritionnelle d'urgence pour les enfants de moins de 5 ans.
- c) Les coûts seront éligibles à partir du 01/01/2018. Les actions commenceront à partir du 01/01/2018.
- d) La durée initiale prévue pour l'Action peut aller jusqu'à 12 mois, sauf considérations opérationnelles spécifiques,
- e) Les partenaires potentiels : tous les partenaires de la DG ECHO. Priorité sera donnée aux partenaires déjà présents dans les zones couvertes.
- f) Informations à fournir : formulaire unique.
- g) Date indicative pour la réception des informations demandées ci-dessus: pour le 16/07/2018.

Cameroun

- a) Montant indicatif: jusqu'à EUR 2 500 000.
- b) Description des interventions humanitaires relatives à ce cycle d'évaluation: toutes les interventions identifiées dans la section 0 du HIP:
- Actions en réponse à la crise du Lac Tchad à l'Extrême Nord du pays, et en particulier une assistance d'urgence via un mécanisme de réponse rapide aux personnes nouvellement déplacées, une réponse en matière de protection (y compris assistance aux victimes de ou personnes à risque de violence), notamment en renforcement du monitoring de protection aux frontières, une réponse multi-sectorielle pour les nouveaux réfugiés nigériens, et l'accès à l'éducation pour les enfants affectés par la crise.
 - Actions visant à fournir une assistance multi-sectorielle d'urgence aux populations déplacées dans les régions du Sud-Ouest et Nord-Ouest du Cameroun. Les interventions devront pouvoir être mises en œuvre dans le respect des principes humanitaires, et en particulier des principes d'indépendance et de neutralité, ainsi que dans le respect du "Ne Pas Nuire" vis-à-vis des bénéficiaires.
- c) Les coûts seront éligibles à partir du 01/01/2018. Les actions commenceront à partir du 01/01/2018.
- d) La durée initiale prévue pour l'Action peut aller jusqu'à 12 mois, sauf considérations opérationnelles spécifiques, et jusqu'à 30 mois pour les interventions dans le secteur de l'éducation en situations d'urgence.
- e) Les partenaires potentiels : tous les partenaires de la DG ECHO. Priorité sera donnée aux partenaires déjà présents dans les zones couvertes.

- f) Informations à fournir : formulaire unique.
- g) Date indicative pour la réception des informations demandées ci-dessus: pour le 16/07/2018.

Quatrième cycle d'allocation

République centrafricaine (RCA)

- a) Montant indicatif: jusqu'à EUR 8 000 000.
- b) Description des interventions humanitaires relatives à ce cycle d'évaluation: toutes les interventions identifiées dans la section 0 du HIP pour la RCA:
 - Actions visant à couvrir les besoins multi-secteurs d'urgence des populations déplacées et hôtes.
 - Actions visant à accroître l'assistance alimentaire d'urgence.
- c) Les coûts seront éligibles à partir du 01/01/2018. Les actions commenceront à partir du 01/01/2018.
- d) La durée initiale prévue pour l'Action peut aller jusqu'à 12 mois, sauf considérations opérationnelles spécifiques.
- e) Les partenaires potentiels : tous les partenaires de la DG ECHO. Priorité sera donnée aux partenaires déjà présents dans les zones couvertes.
- f) Informations à fournir : formulaire unique.
- g) Date indicative pour la réception des informations demandées ci-dessus: pour le 6/11/2018.

Tchad

- a) Montant indicatif: jusqu'à EUR 12 millions.
- b) Description des interventions humanitaires relatives à ce cycle d'évaluation: toutes les interventions identifiées dans la section 0 du HIP:
 - Actions visant à couvrir les besoins en assistance alimentaire des populations les plus vulnérables (zones en phase 3 et 4 de l'IPC).
 - Actions visant à soutenir la réponse nutritionnelle d'urgence pour les enfants de moins de 5 ans souffrant de MAS dans les zones les plus affectées par la période de soudure.
 - Actions visant à la réponse multisectorielle en faveur des personnes les plus vulnérables affectées par des conflits.
- c) Les coûts seront éligibles à partir du 01/01/2018. Les actions commenceront à partir du 01/01/2018.

- d) La durée initiale prévue pour l'Action peut aller jusqu'à 12 mois, sauf considérations opérationnelles spécifiques.
- e) Les partenaires potentiels : tous les partenaires de la DG ECHO. Priorité sera donnée aux partenaires déjà présents dans les zones couvertes.
- f) Informations à fournir : formulaire unique.
- g) Date indicative pour la réception des informations demandées ci-dessus: pour le 06/11/2018.

Cameroun

- a) Montant indicatif: jusqu'à EUR 3 millions.
- b) Description des interventions humanitaires relatives à ce cycle d'évaluation: toutes les interventions identifiées dans la section 0 du HIP:
 - Actions visant à accroître la réponse d'urgence multi-sectorielle pour les populations affectées par la crise anglophone, si une mise-en-œuvre en ligne avec les principes humanitaires est démontrée.
 - Réponse multi-sectorielle aux besoins non-couverts des réfugiés de RCA à l'Est, au Nord et en Adamaoua.
 - Réponse multi-sectorielle visant les besoins d'urgence des populations affectées par la crise du Lac Tchad.
- c) Les coûts seront éligibles à partir du 01/01/2018. Les actions commenceront à partir du 01/01/2018.
- d) La durée initiale prévue pour l'Action peut aller jusqu'à 12 mois, sauf considérations opérationnelles spécifiques, et jusqu'à 30 mois pour les interventions dans le secteur de l'éducation en situations d'urgence.
- e) Les partenaires potentiels : tous les partenaires de la DG ECHO. Priorité sera donnée aux partenaires déjà présents dans les zones couvertes.
- f) Informations à fournir : formulaire unique.
- g) Date indicative pour la réception des informations demandées ci-dessus: pour le 06/11/2018.

3.2. Exigences opérationnelles

3.2.1. Critères d'évaluation

Chaque action sera évaluée sur base d'une série de critères en lien avec le contexte spécifique de l'intervention. Ces critères incluent:

- La conformité avec la stratégie de la DG ECHO et les exigences opérationnelles;
- La qualité de l'évaluation des besoins¹³;
- La qualité de la stratégie de réponse, y compris la pertinence de l'intervention et son champ d'intervention/sa portée;
- Le cadre logique, y compris des indicateurs de réalisation et de résultats pertinents et solides ;
- La faisabilité de l'action;
- La capacité de mise en œuvre et l'expertise technique; et
- La connaissance du pays/de la région.

En fonction des caractéristiques de la crise, d'autres éléments sont susceptibles d'être pris en compte lors de l'évaluation des propositions, tels que:

- La sécurité;
- La coordination;
- Les modalités d'accès;
- Le système de monitoring;
- La durabilité, la résilience, le Lien entre Aide d'urgence, réhabilitation et développement (LRRD);
- Le rapport coût/efficacité, ou l'avantage comparatif de l'action ou des partenaires.

Dans le cas d'actions déjà mises en œuvre sur le terrain, où la DG ECHO est invitée à financer la poursuite de cette action, une visite de l'action en cours peut être effectuée par l'expert terrain de la DG ECHO (AT) afin de déterminer la faisabilité et la qualité de l'action proposée.

¹³ Il est attendu des partenaires qu'ils contribuent à et utilisent des évaluations des besoins coordonnées sur les crises et les secteurs, en accord avec les engagements du "Grand Bargain"

3.2.2. *Recommandations opérationnelles*

La présente section expose les recommandations opérationnelles générales et spécifiques qui doivent être prises en compte par les partenaires de la DG ECHO dans la conception des opérations humanitaires soutenues par la DG ECHO. Des informations complémentaires peuvent être obtenues sur ces recommandations dans les liens indiqués plus bas. Les partenaires sont invités à tenir compte des orientations fournies dans ces documents lors de la préparation de leurs propositions.

3.2.2.1. *Lignes directrices générales*

Le respect des principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, conformément au consensus européen sur l'aide humanitaire et l'application stricte d'un principe de «**ne pas nuire**» restent primordiaux.

La sûreté et la sécurité dans la fourniture de l'aide: la capacité d'apporter de l'aide dans tous les domaines doit être préservée. La DG ECHO demande à ses partenaires d'inclure dans la proposition de projet des détails sur la manière dont la sûreté et la sécurité du personnel (y compris le personnel des partenaires de mise en œuvre) et des actifs est envisagée, ainsi qu'une analyse des menaces et les mesures prises permettant d'atténuer et de limiter l'exposition aux risques. La DG ECHO et ses partenaires peuvent demander la suspension des actions en cours en raison de graves menaces pesant sur la sécurité du personnel.

Responsabilité: Comme la qualité et la solidité de toute opération humanitaire dépendent avant tout de l'organisation qui la propose et qui sera responsable pour sa mise en œuvre sur le terrain, il est important de souligner que la responsabilité des partenaires de la DG ECHO à cet égard porte entre autres sur les aspects suivants de la conception et de la mise en œuvre de l'Action:

- L'identification des bénéficiaires et de leurs besoins, à l'aide de méthodes exhaustives et robustes, conduites de manière coordonnée avec les partenaires humanitaires par secteur et par crise.
- La gestion et le suivi des opérations et le fait d'avoir des systèmes adéquats en place;
- Les rapports sur les activités menées et les résultats obtenus via le suivi d'indicateurs solides, et les capacités y afférentes de collecte et d'analyse de l'information;
- L'identification et l'analyse des risques et des contraintes logistiques et d'accès, et les mesures prises pour y remédier.

Les organisations locales de réponse aux catastrophes ont joué et continuent de jouer un rôle indispensable dans la réponse aux besoins humanitaires. Les fonds de la DG ECHO ont été et seront canalisés dans la majorité des cas via des acteurs locaux pour fournir des services et une assistance. Dès lors, la DG ECHO continuera à demander à ses partenaires CCP/FAFA d'établir des partenariats stratégiques avec des acteurs locaux, en accord avec les engagements du "Grand Bargain".

Engagements du "Grand Bargain": la DG ECHO et la plupart de ses principaux partenaires ont signé le *Grand Bargain*, une série d'engagements conformes aux bonnes pratiques actuelles et aux discussions politiques en cours visant à apporter des changements substantiels en termes d'efficacité de l'aide. Tandis que beaucoup d'engagements demandent un travail de fond additionnel au niveau global, sur certains

autres, des progrès sont déjà possibles en 2018. Outre les engagements couverts par des sections spécifiques de la présente annexe (cash, le lien humanitaire-développement "*humanitarian-development nexus*", le recours aux organisations locales et la responsabilité envers les populations affectées), il est attendu des partenaires qu'ils explorent et proposent des voies concrètes pour mettre en œuvre les engagements tels que la planification multi-annuelle et la réduction des coûts de gestion et de duplication (usage de la technologie et l'innovation pour atteindre un meilleur rapport qualité/prix ou adoption de structures de coûts claires et comparables).

Innovation et secteur privé: les urgences humanitaires atteignent des niveaux sans précédent. Il est prioritaire de renforcer la capacité des acteurs humanitaires à répondre aux catastrophes naturelles et aux crises provoquées par l'homme de manière effective et efficace. L'innovation peut jouer un rôle important à cet égard. Il est déterminant d'exploiter les innovations technologiques ainsi que les capacités et l'expertise techniques du secteur privé et du monde académique. La DG ECHO encourage un engagement accru d'un nombre d'acteurs élargi si c'est dans l'intérêt de l'action et sans préjudice du cadre juridique applicable. Cela inclut le secteur privé local et international, et l'adoption de solutions et approches innovantes pour optimiser l'efficacité et l'efficacité de la réponse humanitaire.

Assistance basée sur la distribution d'espèces: La DG ECHO soutiendra la modalité d'intervention la plus efficace et la plus efficiente, qu'il s'agisse d'assistance en espèces, sous forme de coupons ou en nature. Cependant, en ligne avec les engagements du Sommet Humanitaire Mondial, la DG ECHO visera à accroître ses interventions sous la forme de transferts en espèces afin d'optimiser le rapport coût-efficacité. Les partenaires devraient fournir suffisamment d'informations sur les raisons pour lesquelles une modalité de transfert est privilégiée plutôt qu'une autre au travers d'une analyse de réponse solide (voir section ci-dessous). Les partenaires sont encouragés à envisager des transferts d'espèces à visée multisectorielle (*multi-purpose cash transfers*, MPCT) dès lors que les évaluations et l'analyse de réponse démontrent que les multiples besoins de base peuvent être couverts via un seul transfert d'espèces.

Quand l'assistance en espèces est envisagée à grande échelle, les lignes directrices de la DG ECHO en matière de transferts d'espèces et leur mise à jour s'appliqueront aux HIPs 2018.

Renforcer la coordination: Les partenaires doivent fournir des informations spécifiques sur leur engagement actif dans la coordination cluster/secteur et inter-cluster/secteur: la participation aux mécanismes de coordination à différents niveaux, non seulement en termes de réunions, mais aussi par des évaluations communes sur le terrain et l'engagement dans les activités des «groupes techniques» et une planification commune. Les partenaires doivent s'engager activement avec les pouvoirs locaux compétents et, lorsque cela est faisable et approprié, préciser la coordination dans des protocoles d'accord. Le cas échéant, les partenaires devront s'efforcer de procéder à des échanges de vues sur les questions d'intérêt commun avec les acteurs présents sur le terrain (par exemple, les missions de l'UE, des Nations unies, de l'Union africaine, etc.). Dans certaines circonstances, la coordination et la mitigation des conflits avec les acteurs militaires pourraient être nécessaires. Cela devrait se faire de manière à ne pas mettre en danger les acteurs humanitaires ou l'espace humanitaire, et sans préjudice du mandat et des responsabilités de l'acteur concerné.

http://ec.europa.eu/echo/partnerships/european-and-international-cooperation/civil-military-relations_fr

Préparation et réponse rapide aux urgences: Dans le cadre de l'engagement de la DG ECHO à intégrer la réduction des risques de catastrophes dans les opérations humanitaires, l'évaluation des besoins présentée dans le formulaire unique devrait tenir compte, le cas échéant, de l'exposition à tous les risques affectant le village/la communauté (risques naturels et menaces liées aux conflits), de la vulnérabilité de la population ciblée et de sa capacité à résister. Cette analyse devrait aussi évaluer l'impact probable de l'intervention humanitaire sur les risques immédiats et futurs ainsi que l'engagement des acteurs institutionnels du partenaire et à la capacité opérationnelle en matière de gestion du risque (compétences techniques dans les différents secteurs d'intervention). L'approche de réduction des risques de catastrophe et les mesures connexes sont pertinentes dans tous les domaines de l'action humanitaire (Eau Hygiène Assainissement –WASH-, nutrition, aide alimentaire et moyens de subsistance, soins de santé, protection, etc.) et devraient être systématiquement prises en considération dans des contextes exposés aux risques. Une programmation tenant compte des risques dans tous les secteurs doit protéger les opérations et les bénéficiaires des dangers, et comporter un dispositif d'urgence pour des activités renforcées ou supplémentaires qui pourraient être nécessaires. Des informations émanant des mécanismes d'alerte précoce devraient être intégrées dans la prise de décision et la conception du programme, même lorsque l'opération humanitaire n'est pas la conséquence d'un danger spécifique.

Pour les interventions ciblées sur la préparation aux catastrophes, les informations dans le formulaire unique devraient montrer clairement que:

- tous les risques ont été clairement identifiés, y compris leurs interactions possibles;
- l'intervention renforce et encourage les capacités régionales, nationales et locales pour une meilleure préparation et réponse au niveau local;
- le partenaire dispose d'un mécanisme adéquat de monitoring, évaluation et apprentissage pour garantir que les preuves de l'impact de l'action et les bonnes pratiques sont rassemblées et effectivement diffusées.
- L'Action est justifiée par une explication des pertes et de la souffrance qui seront évitées ou réduites (et les arguments qui étayent cette supposition)
- Les contingences et la préparation (réponse aux chocs) sont dûment intégrées dans la planification pour faciliter la fourniture locale de services de base et de protection sociale pour les populations vulnérables (par ex. programmes d'assistance sociale), en particulier en situations de crises prolongées ou récurrentes;
- Un recours aux Volontaires de l'aide de l'Union européenne est envisagé ou non et pour quel type de tâches;
- Egalement, dans des contextes plus fragiles, le développement de compétences en réponse rapide au niveau national et local ainsi que l'établissement de mécanismes de réponse d'urgence mis en œuvre par des acteurs locaux devraient être envisagés. Les actions visant à renforcer les capacités locales de préparation incluront la possibilité de faire appel à et de bénéficier des ressources et de l'expertise du Mécanisme européen de Protection Civile (UCPM).

http://ec.europa.eu/echo/files/policies/prevention_preparedness/DRR_thematic_policy_doc.pdf

L'éducation en situation d'urgence (EiE): La DG ECHO soutiendra des activités d'éducation en situation d'urgence qu'il s'agisse de situations liées aux conflits en cours, aux catastrophes naturelles ou à des situations de déplacement (PDI/réfugiés). L'objectif de ces actions sera de prévenir, réduire, mitiger et répondre aux obstacles liés à l'urgence qui empêchent les enfants d'avoir accès à l'éducation¹⁴ tout en assurant une protection physique, psychologique et cognitive vitale rendue possible par une éducation de qualité, sûre et inclusive¹⁵. Les Actions EiE constitueront une réponse aux différents obstacles auxquels les enfants font face (académiques, financiers, sociaux, institutionnels, physiques/liés aux infrastructures) dans leur éducation en raison de leurs expériences de la situation humanitaire. Les Actions EiE doivent être adaptées aux besoins différenciés des enfants en fonction de leur âge, de leur genre et d'autres circonstances particulières, y compris l'impact spécifique de l'urgence à laquelle ils font face (par ex. mineurs non accompagnés, anciens enfants soldats, enfants handicapés). Les Actions EiE de la DG ECHO viseront trois objectifs:

- Objectif 1: les enfants affectés par les crises humanitaires ont accès et étudient dans un environnement sécurisé, de qualité et officiellement reconnu comme espace d'enseignement primaire et secondaire.
- Objectif 2: les enfants affectés par les crises humanitaires apprennent des compétences vitales et essentielles, sont protégés et ont renforcé leur résilience.
- Objectif 3: les services d'enseignement sont renforcés via des interventions de préparation, réponse et relèvement en accord avec les *Normes minimales INEE pour l'éducation*¹⁶

Le soutien de la DG ECHO à l'éducation en situation d'urgence se portera sur l'éducation informelle et formelle dans le cadre des niveaux d'éducation primaire et secondaire. Le soutien à l'éducation informelle devrait dans la mesure du possible autoriser les enfants à intégrer (ou réintégrer) le système formel. Le développement de la petite enfance sera considéré s'il est déjà intégré dans les systèmes d'éducation formels ou dans le cas de besoins spécifiques identifiés pour faciliter l'entrée à l'école primaire. Les programmes de formation et d'apprentissage techniques et professionnels sont considérés comme ne rentrant pas dans le cadre de la réponse de la DG ECHO en éducation en situation d'urgence.

La protection doit être considérée à la fois comme une composante essentielle et comme le résultat principal d'une Action en éducation. La mise à disposition d'environnements d'apprentissage sûrs, le soutien psycho-social et le renvoi vers des services de protection

¹⁴ La Commission adhère à la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant qui définit un "enfant" comme une personne âgée de moins de 18 ans.

¹⁵ Définition d'une éducation de qualité: l'éducation de qualité est abordable, accessible, sensible aux questions de genre et répond à la diversité. Elle comprend : 1) un environnement sûr, inclusif et adapté aux apprenants ; des enseignants compétents et bien formés qui connaissent la matière et la pédagogie ; 3) un programme scolaire approprié, spécifique au contexte, qui est compréhensible et pertinent pour les apprenants du point de vue culturel, linguistique et social ; 4) des matériels adéquats et pertinents pour l'enseignement et l'apprentissage ; 5) des méthodes participatives d'enseignement et des processus d'apprentissage qui respectent la dignité de l'apprenant ; 6) une taille de classe et un ratio élèves/enseignant appropriés ; 7) l'importance donnée aux activités de récréation, de jeu, de sport et aux activités créatives en plus des matières comme l'alphabétisation, le calcul et les compétences de la vie courante. INEE (2010) Normes Minimales pour l'éducation : Préparation, Intervention, Relèvement

¹⁶ Réseau inter-agences sur l'Education en situation d'urgence (INEE) (2010) Normes Minimales pour l'éducation : Préparation, Intervention, Relèvement

de l'enfance donneront un environnement protecteur aux enfants affectés par une situation d'urgence. L'apprentissage lui-même – tant dans les actions d'éducation formelle qu'informelle – doit fournir des messages et des aptitudes qui sauvent la vie, dont des informations vitales dans les domaines suivants: santé, alimentation et hygiène, prévention du VIH, une information sur la santé sexuelle et reproductive et une formation en réduction des risques de catastrophe. Afin d'assurer une éducation sûre et protectrice, toutes les actions soutenues par la DG ECHO sont supposées être conçues et mises en œuvre selon les principes d'une éducation prenant en compte les séquelles des conflits (*CSE*). Les actions d'éducation en situation d'urgence devraient refléter les cadres légaux applicables en matière de protection (droit international humanitaire, droit international des droits de l'homme et droit des réfugiés).

Afin d'assurer une réponse globale aux besoins des enfants, les actions d'éducation et de protection des enfants devraient également être liées à d'autres secteurs humanitaires tels que l'eau, l'assainissement et l'hygiène, la santé et la nutrition, quand cela est pertinent et faisable.

Les actions d'éducation en situation d'urgence ne devraient pas s'éloigner des objectifs d'apprentissage à long-terme et, dès lors, avoir également pour objectif de renforcer les aspects qualitatifs de l'éducation, en particulier la disponibilité des professeurs et leur accompagnement via le recrutement et le renforcement des capacités des professeurs et animateurs.

La DG ECHO soutiendra des solutions innovantes en matière d'éducation en situation d'urgence si elles sont pertinentes et vont dans le sens d'une éducation de qualité, sûre et accessible à tous.

Les actions d'éducation en situation d'urgence devraient être conçues avec une vision à moyen ou long-terme. Ceci implique avant tout que les programmes soient conçus et mis en œuvre d'une manière qui permette de recouvrer le plus vite et le plus complètement possible des services éducatifs de qualité, sûrs et accessibles à tous. Les programmes doivent toutefois aussi être coordonnés avec les acteurs de développement ou gouvernementaux afin d'assurer la continuité de l'apprentissage pour les enfants affectés grâce à une planification de transition adaptée. C'est pourquoi, pour garantir une continuité et une concordance avec le contexte humanitaire et de développement, les actions d'éducation en situation d'urgence doivent être alimentées par tout cadre existant dans le secteur de l'éducation ainsi que par la réponse humanitaire inter-sectorielle. En outre, afin de garantir la coordination, l'harmonisation et une priorisation effective au sein de la réponse en éducation, la DG ECHO attend de ses partenaires mettant en œuvre de telles actions qu'ils participent et contribuent aux activités de coordination sectorielle nationales ou locales tout au long du cycle du programme humanitaire. Les actions d'éducation en situation d'urgence devraient contribuer aux objectifs de la stratégie (si existante) du cluster/groupe de travail éducation et aux objectifs stratégiques sectoriels plus larges, sur base du lien humanitaire/développement.

Toutes les actions financées dans le domaine de l'éducation dans les situations d'urgence devraient dans leur conception adhérer aux normes minimales INEE en matière d'éducation: [Normes Minimales pour l'éducation : Préparation, Intervention, Relèvement, ainsi qu'aux normes minimales du IASC en ce qui concerne la protection de l'enfance.](#)

http://ec.europa.eu/echo/files/policies/sectoral/children_2008_Emergency_Crisis_Situations_en.pdf

Intégration du genre et de l'âge: Les crises affectent différemment les femmes, filles, garçons et hommes de tous âges et les urgences tendent à modifier la dynamique des genres. Assurer une intégration des aspects de genre et d'âge revêt une importance primordiale pour la DG ECHO, car il s'agit d'assurer une programmation de qualité. Par conséquent, les besoins et capacités des différents groupes d'âge et de genre entre populations cibles doivent être analysés de manière adéquate et, l'assistance doit être adaptée afin de garantir l'égalité d'accès et la prise en compte des besoins spécifiques.

Toutes les propositions de projet/rapports doivent démontrer l'intégration du genre et de l'âge d'une manière cohérente dans l'ensemble du formulaire unique, y compris dans l'évaluation des besoins et l'analyse des risques, dans le cadre logique, la description des activités et la section dédiée au marqueur genre et âge. Une évaluation des besoins qui prenne en considération les questions de genre, notamment le contexte, et une analyse des dynamiques entre les différents groupes doivent être menées pour éviter les hypothèses liées à la vulnérabilité (par exemple, les femmes ne doivent pas être considérées par défaut comme la catégorie la plus vulnérable) et pour garantir un meilleur ciblage. Sur la base des besoins identifiés, des exemples concrets d'assistance adaptée aux besoins des différents groupes d'âge et sexe doivent également être fournis dans le formulaire unique. Des actions spécifiques ciblant un genre et/ou groupe d'âge — en particulier lorsqu'un groupe est nettement plus vulnérable que d'autres - peuvent dans certains cas être jugées nécessaires (par exemple les mineurs non accompagnés ou les adolescents). Ces actions doivent répondre à un besoin évident mis en lumière grâce à une analyse de genre et d'âge et ne sont donc pas couvertes par leur seule intégration. Alors que l'assistance peut cibler spécifiquement l'un de ces groupes, la participation d'autres groupes peut s'avérer essentielle pour atteindre les effets attendus.

Nonobstant le paragraphe sur la protection à la page suivante, qu'il convient de lire conjointement, toutes les interventions humanitaires financées par la DG ECHO doivent prendre en considération, au même titre que les autres questions de protection, tout risque de violence basée sur le genre et développer et mettre en œuvre des stratégies pour prévenir ces risques. En outre, en accord avec son mandat, la DG ECHO encourage la mise sur pied de services de qualité, complets et sûrs pour répondre à la violence basée sur le genre et ce dès l'apparition d'une situation d'urgence. Le lien ci-après contient de plus amples informations quant à la politique thématique de la DG ECHO de 2013 sur le genre dans l'aide humanitaire.

Le marqueur de genre et d'âge est un outil qui utilise quatre critères pour évaluer jusqu'à quel point les actions humanitaires financées par la DG ECHO intègrent la prise en compte du genre et de l'âge. Pour de plus amples informations sur le marqueur et la manière dont il est appliqué, consulter:

http://ec.europa.eu/echo/files/policies/sectoral/gender_age_marker_toolkit_fr.pdf

http://ec.europa.eu/echo/what/humanitarian-aid/gender-sensitive-aid_fr

Approches intégrées: Chaque fois que cela est possible, une réponse intégrant une programmation multisectorielle ou interdisciplinaire dans des zones géographiques précises est encouragée dans le but de maximiser l'impact notamment grâce aux synergies rendues possibles et à un meilleur rapport coût-efficacité. Dans des contextes où il a été démontré (cfr analyse de réponse, ci-dessous) que le transfert d'espèces est une modalité appropriée et que le transfert peut répondre à des besoins de base multiples, les partenaires sont encouragés à effectuer des transferts uniques via une plateforme commune. Les transferts d'espèces à visée multi-sectorielle (MPCT) devraient être coordonnés avec d'autres réponses sectorielles au sein d'une approche des besoins

fondamentaux (*basic needs approach*), mais il n'est pas recommandé de fragmenter ces MPCT entre les différents clusters à des fins de coordination. Les MPCT offrent l'opportunité de réaliser des évaluations multi-sectorielles conjointes (incluant une étude de marché), un enregistrement et un ciblage communs et un cadre partagé de suivi et d'évaluation (M&E). Autant que possible et en accord avec les lignes directrices de la DG ECHO sur le transfert d'espèces à grande échelle, les fonctions de support devraient être séparées des transferts eux-mêmes afin d'améliorer l'efficacité, la transparence et la redevabilité. Il est demandé aux partenaires d'expliquer comment leurs actions seront intégrées avec celles d'autres acteurs présents dans la même zone.

Planification et financement pluriannuels: Dans le cadre de crises où il est approprié de s'engager dans des interventions pluriannuelles (i.e. 24 mois et plus), les actions devraient s'inscrire dans une stratégie à plus long-terme, comprenant les risques et contingences qui peuvent intervenir pendant ce laps de temps ainsi que des scénarios de sortie et un lien entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD). La conception du projet devrait également être flexible et prendre en compte la durée la plus longue ainsi que les éventuels changements du contexte qui peuvent intervenir pendant la mise en œuvre.

Protection: La conception du programme devrait être fondée sur une analyse claire des menaces, des vulnérabilités et des capacités de la population touchée et il est recommandé d'utiliser le modèle de calcul du risque pour mener cette analyse¹⁷. L'analyse devrait mettre en exergue les menaces externes et internes auxquelles la population affectée fait face ainsi que les stratégies adoptées pour diminuer les vulnérabilités qui y sont liées. Les réponses en matière de protection doivent viser à prévenir, réduire ou atténuer et faire face aux risques et aux conséquences de la violence, de la contrainte, de la privation volontaire et des abus envers les personnes, groupes et communautés dans le contexte des crises humanitaires. La prise en compte des préoccupations relatives à la protection est importante dans tous les contextes, mais devrait, en particulier, être reflétée dans les actions mises en œuvre dans un contexte de déplacement-accueil (qu'il s'agisse de réfugiés ou de personnes déplacées internes), dans les situations de conflit ou dans les situations où l'exclusion sociale est un facteur connu, où des considérations sur les relations intercommunautaires revêtent la plus haute importance pour la protection de la population sinistrée.

Il est fortement encouragé d'appliquer une **approche intégrée de programmation dans le domaine de la protection**. Il importe de veiller particulièrement à traiter la protection contre les menaces et les vulnérabilités causées par des restrictions à la liberté de circulation et l'utilisation de mécanismes négatifs ou dangereux d'adaptation. Pour plus d'information, veuillez consulter les lignes directrices pour une programmation intégrée en aide alimentaire et protection dans le document thématique de protection humanitaire de la DG ECHO (en anglais).¹⁸

Tandis que l'aide humanitaire est souvent centrée sur les interventions au niveau communautaire, et afin d'apporter des réponses complètes aux nombreuses questions en matière de protection, il convient également d'examiner la pertinence et la faisabilité de faire du plaidoyer (niveau structurel). Ces interventions seraient destinées à a) mettre un

¹⁷ Le modèle prévoit que les Risques sont égaux aux Menaces multipliées par les Vulnérabilités divisées par les Capacités, et l'on réduit les risques en réduisant les menaces et les vulnérabilités et en accroissant les capacités.

¹⁸ Voir l'annexe 4 à la page 49 et suivantes: http://ec.europa.eu/echo/sites/echo-site/files/staff_working_document_humanitarian_protection_052016.pdf
ECHO/-AF/BUD/2018/92000

terme à ces violations par les auteurs et/ou b) convaincre les responsables d'assumer leurs responsabilités.

L'intégration des principes de protection de base dans tous les programmes revêt une importance primordiale pour DG ECHO. Bien que l'intégration de la protection soit étroitement liée au principe de «ne pas nuire», elle s'étend à la priorité de la sûreté et de la dignité et au principe d'éviter de porter préjudice, de garantir un accès satisfaisant, de garantir la responsabilité, l'engagement et la responsabilisation. Toutes les propositions doivent démontrer l'intégration de ces principes dans les sections pertinentes, c'est-à-dire la stratégie de réponse, la logique d'intervention et les indicateurs.

En suivant les principes de l'intégration de la protection, le ciblage de l'aide humanitaire devrait se faire d'une manière qui prend en compte les problèmes de protection des individus et des groupes en se basant sur: A) le risque d'exposition au préjudice, l'exploitation, le harcèlement, la privation et l'abus, en lien avec les menaces identifiées; B) l'incapacité à répondre aux besoins de base; C) un accès limité aux services de base et aux moyens de subsistance; D) la capacité de la personne/population à faire face aux conséquences de ce préjudice et E) une prise en compte particulière des personnes qui ont des besoins spécifiques. Il est crucial de prendre dûment en compte les questions d'exclusion et de discrimination sociale et de garantir que la conception et le ciblage du programme incluent les besoins des personnes les plus affectées – personnes handicapées, LGBTI et groupes sociaux très marginalisés. Conformément à la Charte sur l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire, une attention particulière sera portée aux mesures assurant l'inclusion de personnes handicapées dans les actions proposées.

http://ec.europa.eu/echo/sites/echo-site/files/staff_working_document_humanitarian_protection_052016.pdf

La résilience: L'objectif de la DG ECHO est de répondre aux besoins humanitaires aigus des personnes les plus vulnérables et les plus exposées, tout en tenant compte des possibilités d'améliorer leur **résilience**, afin de réduire le niveau des besoins humanitaires en cours et à venir, et d'aider à un redressement durable. Chaque fois que possible, si le rapport coût-efficacité est bon et sans porter atteinte aux principes humanitaires, le soutien de la DG ECHO contribuera à des stratégies à plus long terme pour développer les capacités des personnes les plus vulnérables et s'attaquer aux causes sous-jacentes de leur vulnérabilité face aux chocs et tensions.

Tous les partenaires de la DG ECHO devraient identifier les possibilités de réduire les risques futurs pour les personnes vulnérables et à renforcer leurs capacités et leur autonomie au travers de leurs moyens de subsistance. La DG ECHO encourage ses partenaires à développer leur analyse contextuelle des risques et de la vulnérabilité et d'adapter leur approche à la nature des besoins et des possibilités recensés (voir modèle). Cela exige des partenaires de s'engager davantage avec les services des pouvoirs publics (à tous les échelons), ainsi qu'avec les acteurs du développement et d'autres secteurs. À cet égard, les partenaires de la DG ECHO doivent indiquer comment ils renforceront l'appropriation et les capacités des acteurs locaux dans la mesure du possible: mobilisation de la Communauté, organisations de la société civile, dialogue technique, coordination et transfert progressif des responsabilités vers l'administration du pays ou des ministères compétents.

La préparation à la réponse et à l'action précoce devrait être l'élément principal de la contribution de la DG ECHO à la résilience et au lien entre humanitaire et

développement (nexus) / programmation LRRD (Lien entre aide d'urgence, réhabilitation et développement).

Une bonne coordination et une complémentarité stratégique entre les activités humanitaire et de développement (LRRD) sont essentielles pour l'approche de la résilience, notamment en ce qui concerne i) l'intérêt croissant des partenaires de développement et des gouvernements sur les questions de nutrition; ii) la recherche de solutions plus durables pour les réfugiés (accès à l'éducation, approche innovante pour le renforcement de la résilience, etc.) et de personnes déplacées internes; iii) l'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans les interventions humanitaires.

Le cas échéant, les partenaires doivent penser à appliquer une approche résilience dans leur programmation (de longue durée) dans des **situations de déplacement forcé**, afin de renforcer l'autonomie des populations touchées, réfugiés, personnes déplacées internes et communautés d'accueil. Œuvrer à la progressive intégration socioéconomique des populations déplacées de force - en mettant l'accent sur les opportunités d'emploi et sur l'accès aux services - est une priorité lors des crises prolongées pour la DG ECHO, DEVCO¹⁹, NEAR et le SEAE²⁰. Cette approche conjointe de différents instruments de l'UE, chacun selon son mandat devrait être soutenue par les partenaires financés par la DG ECHO, en accord avec les principes humanitaires. Dans la mesure du possible, les partenaires de la DG ECHO doivent envisager le recours aux Volontaires de l'aide de l'Union européenne si les conditions de sécurité dans le pays le permettent.

Un lien entre l'action humanitaire et **la protection sociale** peut aider à combler le fossé développement-humanitaire : le renforcement des systèmes de protection sociale dans la réponse aux chocs et crises a été identifié comme une des mesures de base pour renforcer la résilience et responsabiliser les gens, et encore plus pour leur permettre de réagir rapidement et efficacement aux catastrophes.

L'accès à une aide prévisible, appropriée et régulière peut, à court terme, protéger les ménages pauvres contre l'impact des chocs et contribuer à renforcer leurs capacités au fil du temps. Le recours de plus en plus large à une réponse basée sur la distribution d'espèces multi-usage est une occasion supplémentaire pour faire des filets de sécurité un élément d'une approche plus large de la protection sociale. De plus, des filets de sécurité d'urgence peuvent constituer la base d'une stratégie d'autonomisation des déplacés de force et leur donner un soutien pour faire face à des situations de vulnérabilité.

Sans porter atteinte aux principes humanitaires, les partenaires de la DG ECHO devraient évaluer s'il est approprié de fournir l'assistance humanitaire au travers de filets de protection sociale nationaux ou s'il est possible d'utiliser la réponse humanitaire comme une opportunité pour déclencher des investissements dans la création et le développement de filets de sécurité. L'aide à plus long-terme dans un scénario de ce type est de faire évoluer l'aide chronique à des populations vers des systèmes de protection sociale.

http://ec.europa.eu/echo/files/policies/refugees-idp/Communication_Forced_Displacement_Development_2016.pdf

http://ec.europa.eu/echo/files/policies/refugees-idp/Staff_working_document_Forced_Displacement_Development_2016.pdf

¹⁹ Direction générale de la coopération internationale et du développement

²⁰ Service européen pour l'action extérieure
ECHO/-AF/BUD/2018/92000

Intégrer la résilience - Le marqueur résilience

Les actions visant les besoins immédiats de populations affectées peuvent aussi offrir des opportunités de renforcer leur résilience. L'approche de la DG ECHO envers la résilience et l'objectif de son marqueur de résilience est d'assurer que ces opportunités sont utilisées au maximum sans porter atteinte aux principes humanitaires. Pour ce faire, quatre bonnes pratiques sont à suivre:

- Mener une analyse des risques, menaces, vulnérabilités et leurs causes;
- Etre informé des risques (c'est-à-dire garantir que les activités n'aggravent pas les risques et les vulnérabilités, qu'elles ne nuisent pas et qu'elles intègrent la préparation aux risques et menaces potentiels);
- Contribuer à renforcer les capacités locales afin que les plus vulnérables puissent mieux résister aux chocs; et
- Inclure une stratégie volontaire pour réduire les besoins humanitaires futurs.

Le marqueur assure que les considérations en matière de résilience sont prises en compte et intégrées dans les propositions de projet, la mise en œuvre et l'évaluation. Le marqueur est utilisé pour tous les projets financés par la DG ECHO à l'exception de ceux pour lesquels il est considéré comme "non-applicable" en raison de l'urgence du contexte ou du type d'activité.

http://ec.europa.eu/echo/files/policies/resilience/resilience_marker_guidance_en.pdf

L'approche axée sur les communautés: Dans tous les secteurs, les interventions devraient adopter, dans la mesure du possible, une approche communautaire dans la définition de solutions viables pour renforcer la résilience et répondre aux besoins élémentaires des populations les plus vulnérables. L'intégration dans la communauté devrait être envisagée à tous les stades - de la conception à la mise en œuvre. Quand la communauté s'approprie le processus, celui-ci est plus efficace. La DG ECHO encourage donc cet aspect. Cela implique une identification des besoins dans le respect des priorités établies par la communauté ainsi qu'un transfert des connaissances et des ressources appropriées.

<http://ec.europa.eu/echo/en/what/humanitarian-aid/resilience>

Il est obligatoire de procéder à **une analyse de réponse qui justifiera la sélection de la modalité pour tous les transferts de ressources**. La DG ECHO soutiendra la modalité la plus effective et efficace pour fournir l'assistance, que ce soit sous forme d'espèces, de coupons ou en nature. Les partenaires devraient donner des éléments concrets pour étayer leur choix d'une modalité plutôt qu'une autre en prenant en compte tous les facteurs pertinents liés au contexte et incluant une analyse de marché dans la zone affectée. Pour toute modalité de transfert proposée, le partenaire devra fournir l'information minimum telle que recommandée dans le Document de politique thématique n°3 (Cash and vouchers: increasing efficiency and effectiveness across all sectors http://ec.europa.eu/echo/files/policies/sectoral/them_policy_doc_cashandvouchers_en.pdf) et démontrer que la modalité proposée sera la plus efficace et effective pour atteindre l'objectif de l'action proposée. Les partenaires sont encouragés à envisager les transferts d'espèces à visée multi-sectorielle quand les évaluations et l'analyse de réponse démontrent que les multiples besoins de base peuvent être satisfaits via un transfert unique d'espèces. Dans ces cas-là, la valeur du transfert devrait correspondre au montant minimal nécessaire pour un panier de produits, tout en prenant en compte la contribution

du ménage et autres ressources disponibles.

Pour les transferts en nature les achats locaux sont encouragés dans la mesure du possible.

Visibilité de la DG ECHO: Les partenaires sont tenus d'assurer la pleine conformité avec les exigences en matière de visibilité et à reconnaître le rôle financier et le partenariat avec l'Union européenne et la DG ECHO, tels qu'ils sont définis dans les dispositions contractuelles applicables, notamment les éléments suivants:

- Les articles relatifs à la communication et la visibilité inclus dans les conditions générales annexées aux convention-cadres de partenariat (CCP) conclus avec des organisations non gouvernementales et des organisations internationales ou dans les conditions générales de l'accord de délégation conclu dans le cadre de l'accord-cadre financier et administratif (FAFA) avec les Nations unies.
- Les exigences de visibilité spécifiques convenues dans le formulaire unique, qui font partie intégrante des conventions individuelles:
 - La section 9.1.A, visibilité standard sur le terrain, y compris l'affichage de l'identité visuelle de l'aide humanitaire de l'UE, sur les articles de première nécessité et les équipements financés par l'UE; des dérogations ne sont possibles que si les actions de visibilité peuvent nuire à la mise en œuvre de l'action ou à la sécurité du personnel du partenaire, le personnel des partenaires de mise en œuvre, ou à la sécurité de la communauté locale et des bénéficiaires, à condition qu'elles aient été expressément convenues dans les conventions individuelles.
 - La section 9.1.B, visibilité standard reconnaissant le financement de l'UE dans le cadre d'activités telles que la sensibilisation des médias, l'investissement dans les médias sociaux et la fourniture de photos et de blogs; Chaque partenaire est invité à choisir au moins 4 des 7 exigences. Si aucune exigence n'est sélectionnée, une dérogation spécifique à chaque projet basée sur les préoccupations en matière de sécurité est nécessaire.
 - La section 9.2. visibilité hors norme; applicable en cas de demande et si convenu avec la DG ECHO sur la base d'un plan de communication spécifique soumis avant la signature.

Pour les actions de communication et de visibilité standards, les partenaires peuvent, en principe, allouer un budget pouvant aller jusqu'à 0,5 % du montant des coûts directs éligibles de l'action, avec un plafond de 8 000 EUR. Toutefois, en ce qui concerne les conventions dont le montant est égal ou supérieur à 5 millions d'euros, aucun plafond absolu ne s'applique. En conséquence, dans de tels cas, le budget de communication et de visibilité peut aller jusqu'à 0,5 %, même si ce montant est supérieur à 8 000 EUR. Dans ce dernier cas, les partenaires doivent donner une vue d'ensemble des activités de visibilité envisagées ainsi que le budget ventilé.

De plus amples précisions sur les exigences en matière de visibilité et de rapport, ainsi que des bonnes pratiques et des exemples peuvent être consultées sur le site consacré à la visibilité de la DG ECHO: <http://www.echo-visibility.eu/>.

Autres liens utiles aux lignes directrices et orientations:

Aide alimentaire

http://ec.europa.eu/echo/files/policies/food_assistance/them_policy_doc_foodassistance_fr.pdf

Nutrition

http://ec.europa.eu/echo/files/media/publications/tpd04_nutrition_addressing_undernutrition_in_emergencies_fr.pdf

L'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants en situation d'urgence (IYCF)

http://ec.europa.eu/echo/files/media/publications/2014/toolkit_nutrition_fr.pdf

Santé

<http://ec.europa.eu/echo/en/what/humanitarian-aid/health>

Télégestion

http://dgecho-partners-helpdesk.eu/actions_implementation/remote_management/start

Eau, assainissement et hygiène

http://ec.europa.eu/echo/files/policies/sectoral/WASH_policy_doc_en.pdf

Volontaires de l'aide de l'UE

http://ec.europa.eu/echo/what/humanitarian-aid/eu-aid-volunteers_fr

https://eacea.ec.europa.eu/eu-aid-volunteers-0_fr

Hébergement et campement

http://ec.europa.eu/echo/sites/echo-site/files/ss_consolidated_guidelines_final_version-20-02ev.pdf

3.2.2.2. Lignes directrices spécifiques

3.2.2.2.1 Recommandations communes à la région

Ces recommandations sont le résultat d'échanges réguliers avec les partenaires et intègrent notamment le contenu des discussions qui ont eu lieu dans le cadre des réunions à N'Djamena (16 août 2017), Yaoundé (3 août 2017) et Bangui (5 juillet 2017).

1. RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES SECTORIELLES ET OPERATIONNELLES :

La programmation de la DG ECHO s'inscrit dans un cycle de financement principalement annuel. Cependant, il existe de nombreuses actions - notamment dans les situations stabilisées – qui nécessitent de s'inscrire opérationnellement dans une stratégie étalée sur plusieurs années. Dans ces cas, il est attendu des partenaires que les propositions de projets déclinent l'évolution du projet dans une vision pluriannuelle démontrant une articulation cohérente des activités d'une année sur l'autre et une évolution mesurable des objectifs et résultats.

En ce qui concerne la mise en œuvre, les partenaires devront justifier le choix de la ou des modalités de transfert (y compris mais pas seulement l'approche « multi-purpose »). La DG ECHO soutiendra la modalité d'assistance la plus efficace et efficiente, qu'il s'agisse d'espèces, de coupons ou d'aide en nature.

Les partenaires devraient noter que le financement des actions jusqu'à 100% est accepté uniquement dans des cas exceptionnels bien justifiés, tels que, par exemple, pour les crises oubliées, les décisions d'urgence, ou si aucun autre financement n'est disponible.

A. Assistance humanitaire répondant aux besoins des populations affectées par des conflits armés en cours

Plusieurs situations de conflits affectent actuellement l'Afrique Centrale et de l'Ouest, et engendrent des besoins humanitaires importants. Ces derniers sont principalement causés par deux foyers de crise : l'un est lié aux violences de Boko Haram dans la région du Lac Tchad, qui impactent non seulement le Nigéria mais aussi ses pays voisins tels que le Niger, le Tchad et le Cameroun. L'autre est alimenté par la persistance, voire l'augmentation, des actions de groupes armés en République Centrafricaine, qui entraînent également des conséquences humanitaires dans les pays alentours (Cameroun, Tchad, RDC). Dans certains cas, ces conflits accentuent une vulnérabilité préexistante des populations, notamment dans les zones marquées par l'extrême pauvreté, l'impact des changements climatiques ou la faiblesse des institutions étatiques.

A moyen terme, il ne semble pas y avoir d'indications qu'une stabilisation ou réduction de ces conflits soit proche; au contraire, le nombre d'incidents de sécurité et l'échelle des déplacements de population notés en 2017 sont restés significatifs et les risques d'escalade et d'extension géographique demeurent. Dans ce contexte, l'assistance aux populations affectées par des conflits est l'axe prédominant pour les interventions envisagées dans la zone couverte par le HIP Afrique Centrale.

i) **Axes stratégiques:**

Stratégies sectorielles : Deux types de contextes, à la fois successifs et/ou concomitants sont présents dans la région : 1) les situations de crises humanitaires aiguës où l'ampleur de la crise est en constante évolution, et 2) les situations de crises humanitaires stabilisées où l'ampleur de la crise est connue et le nombre de victimes stabilisé. Les stratégies sectorielles pondèrent différemment les priorités selon ces deux types de contexte. Une approche multisectorielle tenant comme objectif l'accès aux services de base sera notamment privilégiée en phase aiguë. L'intégration socio-économique des services, la mitigation de leurs éventuels impacts environnementaux ainsi que l'encouragement à l'autonomisation des personnes affectées seront recherchées à terme en phase stabilisée.

Coordination : Les performances des plateformes de coordination locales et nationales (cluster, groupe de travail, etc.) devront être analysées et renforcées. Compte tenu de la dimension régionale des crises visées, une participation active est attendue dans la coordination transfrontalière. Les partenaires devront fournir des informations sur leur engagement à contribuer aux mécanismes de coordination des clusters/secteurs.

Sécurité et accès: L'usage de moyens tels que des **escortes armées ne peut être envisagé qu'en dernier recours** suite à une analyse documentée portant sur 1) sa nécessité; 2) les modalités visant à préserver l'appui et la protection des populations bénéficiaires et hôtes et 3) celle de l'ensemble de la communauté humanitaire (neutralité du dispositif). Des actions qui facilitent l'accès des acteurs humanitaires peuvent être appuyées si elles ont une valeur ajoutée démontrée.

Suivi des performances des services : Partout où l'accès est possible, les performances des services fournis doivent être mesurées sur une période de temps pertinente au-delà de leur ouverture pour garantir l'atteinte des résultats attendus par ces services. Selon la nature des services, cette période peut varier de trois à six mois. En l'absence de contrainte d'accès humanitaire, les performances de ces services seront mesurées à leur point d'accès (point de distribution) et à leur point d'usage (foyer).

Stratégie pluriannuelle : Articuler l'évolution de l'action dans le temps permet d'améliorer la planification, l'optimisation efficiente et efficace des ressources, l'évaluation des effets directs et impacts à moyen terme ainsi que l'interaction avec les autres parties prenantes notamment les acteurs de développement. La conception de stratégies opérationnelles pluriannuelles doit être envisagée pour toute action mise en œuvre afin d'anticiper la collection de données techniques et contextuelles permettant d'optimiser l'aide fournie vis-à-vis de l'évolution du contexte d'intervention. L'échelle de temps et la forme de la présentation sont laissées à l'appréciation des partenaires au regard des besoins et du contexte dans chaque pays. Ce peut être par exemple sous certaines sections du Formulaire unique ou sous forme d'annexe sachant que le cadre logique contractuel (section 4) reste calqué sur la durée de l'Action financée.

La réorientation des actions ("crisis modifier") d'un projet en cours devra être analysée (**facteurs d'alerte et déclenchants**) et intégrée (**délais et niveaux de réponse**) dans les propositions soumises à la DG ECHO sous forme de résultats dédiés non budgétisés.

L'appui aux mécanismes de réponses rapides (MRR) pourra être envisagé pour peu que leur réactivité soit en phase avec l'urgence des besoins à couvrir. Bien que tous les MRR aient une architecture commune, leurs paramétrages (**secteurs ciblés, délais**

d'intervention, modalités d'appui pendant et/ou après la phase d'évaluation) doivent être contextualisés. Leurs performances doivent être suivies dans un résultat dédié.

L'appui aux communautés hôtes et à la population locale, là où c'est nécessaire, fait partie de la réponse (renforcement des services et ressources qu'elles partagent avec les populations victimes de conflits).

ii) **Spécificités sectorielles:**

Les recommandations présentées ci-dessous s'appliquent en compléments des bonnes pratiques humanitaires promues par ailleurs, notamment au sein des normes du projet SPHERE. La protection de la population doit rester au cœur des interventions ; pour ce faire une analyse des risques de protection doit servir comme point d'entrée de la conception de toutes les interventions et doit être incluse dans la section « analyse de problèmes, besoins et risques » ; dans la section « analyse de la réponse » les partenaires doivent expliquer clairement comment l'intervention compte réduire les risques de protection identifiés. La section « hypothèses et risques » doit considérer les effets adverses de l'intervention humanitaire liés à la protection, le genre et l'âge et identifier clairement les mesures de contingence nécessaires.

Abris et Habitats: L'appui ne se limite pas au seul abri mais inclut l'analyse de l'accès aux services de base (santé, EAH, protection, etc.). En **phase de crise humanitaire aigüe**, les aléas (incendies, inondations, épidémies) et contraintes (couloir sanitaire, protection, proximité avec les zones de conflit, disponibilité de ressources naturelles) devront être intégrés dès l'aménagement des sites. L'individualisation et l'adaptation des abris et biens fournis aux besoins des personnes, aux disponibilités des marchés et aux pratiques locales seront privilégiés en **phase de crise humanitaire stabilisée**.

Assistance alimentaire: Afin de réduire les menaces contre la vie, l'assistance alimentaire sera priorisée dans les zones en phase 3-5 du cadre d'analyse de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle qui sont les plus affectées par les conflits. Les pics de vulnérabilité alimentaire devront être pris en compte en priorité, et l'assistance limitée dans le temps (mais pour un temps suffisant pour que les ménages aient la possibilité de rétablir leur autosuffisance alimentaire). L'analyse de la situation alimentaire, de l'évolution des moyens d'existence et des marchés devra être incluse dans les propositions. En phase de **crise humanitaire aigüe**, la priorité est l'accès à un régime alimentaire adéquat et acceptable pour tous : garantir +/- 2 100 Kcal/personne et une diversité alimentaire ≥ 3 , mesurée au travers d'indicateurs simples (FCS, CSI, H/IDDS), adaptée au régime alimentaire des bénéficiaires, et répondant aux besoins nutritionnels spécifiques de tous groupes vulnérables. En phase de **crise humanitaire stabilisée** le ciblage et le calibrage des interventions seront privilégiés selon des critères de vulnérabilité fiables (profil socioéconomique des bénéficiaires documenté). Des études sociales et/ou économiques pourront compléter l'analyse du contexte dans le cadre d'un ciblage approprié. L'appui à la relance économique (appui agricole/élevage/activités génératrices de revenus couplé à l'appui à l'alimentation) sera également envisagé. Compte-tenu des dynamiques sensibles existant entre les moyens de subsistance et la protection des personnes, l'analyse des liens entre les deux problématiques est fortement encouragée.

Eau, Hygiène et Assainissement: La qualité de la mise en œuvre des ouvrages et des services fournis devra être garantie par une expertise propre au partenaire porteur de l'action quel que soit le contexte. En phase de **crise humanitaire aigüe**, une intégration des trois sous-secteurs visant la couverture des besoins vitaux (ménagers et médicaux) sera privilégiée. En phase de **crise humanitaire stabilisée**, les priorités incluront la pérennité, l'universalité et le confort des services et leurs éventuels élargissement à d'autres usages que ménagers (agricole, construction). L'autonomisation des structures de gestion se basera sur les performances avérées de leurs membres.

Nutrition et Santé : En phase de **crise humanitaire aigüe** : L'implication directe des partenaires est privilégiée pour garantir et/ou assurer l'accès aux services de santé primaires (incluant le volet prévention dont PEV entre autres) et secondaires (dont nutrition, chirurgie, obstétrique et santé mentale entre autres) afin de réduire l'excès de morbidité et de mortalité liée aux conflits. L'assistance nutritionnelle d'urgence sera apportée de préférence dans le cadre d'un paquet d'appui intégrant santé et nutrition. De manière générale, l'utilisation d'un « **circuit unique** » de prise en charge dans les structures sanitaires est d'ailleurs recommandée. Pour les acteurs se positionnant uniquement sur l'appui nutrition en urgence, la coordination avec les acteurs santé devra être démontrée. Les standards et protocoles nationaux de traitement de la malnutrition aigüe seront respectés. Dans des contextes d'urgence exceptionnels et lorsque l'approche de Prise en Charge Intégrée de la Malnutrition Aigüe ne peut être appliquée, la DG ECHO encourage l'utilisation du protocole simplifié pour la programmation ou l'utilisation de critères étendus, pour une durée limitée, en adaptation aux contextes locaux et sur base d'un consensus des partenaires du secteur. La coordination entre les programmes nutrition/santé et protection sera encouragée (introduction d'un volet d'appui psycho-social, détection des cas de protection et référence appropriée).

En phase de **crise humanitaire stabilisée**, la réhabilitation et le renforcement des services de base pour garantir la continuité de l'accès au traitement des pathologies aigües et chroniques (dont la malnutrition aigüe) seront privilégiés, en incluant un volet préventif pour les communautés les plus vulnérables.

En matière d'**épidémie**, les porteurs de projet ont une obligation de moyens (alerte, plaider pour la réponse) au niveau national et de résultats (investigation, facilitation et/ou participation) dans leur zone d'intervention ("crisis modifier").

Protection: De manière générale, il est préférable que la communauté soit partie active des services de protection; toutefois, la qualité de la mise en œuvre de ces services devra toujours être garantie par le porteur du projet, qui reste redevable de la qualité de la prise en charge des cas identifiés, que ce dernier fasse appel aux communautés ou à des organismes tiers pour leur réalisation, ou pas. En phase de **crise humanitaire aigüe** trois types d'actions seront privilégiés : 1) empêcher et/ou soulager les effets des violences, 2) restaurer l'intégrité et la dignité des victimes et 3) réduire les effets négatifs de l'assistance en veillant à harmoniser les niveaux de vie entre populations affectées et les communautés hôtes. En phase de **crise humanitaire stabilisée**, les modalités de mise en œuvre restent identiques tout en s'adaptant à l'évolution des menaces qui pèsent sur les victimes. L'accompagnement juridique aux populations candidates au retour ou à l'intégration (identité, logement et propriété) devra être envisagé lorsque cela est pertinent. Au niveau institutionnel, tout plaider fera l'objet d'une stratégie et d'un plan préalable.

B. Réponse appropriée aux crises alimentaires et nutritionnelles

- a) **Réduire la mortalité excessive des enfants de moins de cinq ans due à la malnutrition aigüe sévère dans les zones où les seuils d'urgence pour la Malnutrition Aigüe Sévère ou Globale ont été dépassés et/ou lorsque les capacités nationales sont insuffisantes et/ou dans les zones à haut risque**

i) Axes stratégiques:

Les crises alimentaires et nutritionnelles récurrentes dans la bande sahélienne engendrent des besoins humanitaires. La prise en charge de la malnutrition aigüe s'inscrit désormais à la fois dans une réponse humanitaire et dans les stratégies résilience des pays.

La DG ECHO concentrera son assistance sur les **besoins prioritaires** (taux de MAG > 15% et/ou MAS > 2% chez les enfants de moins de 5 ans, ou taux de mortalité des moins de 5 ans ≥ 2 pour 10.000 par jour, et/ou besoin dépassant les capacités locales, et/ou zones où le risque de dégradation est élevé), tout en assurant le **renforcement des capacités locales**. Un accent particulier sera porté sur les capacités communautaires de la prise en charge, clé de voute de l'effectivité du service.

Lorsque les capacités locales sont suffisantes pour répondre aux besoins, la DG ECHO se retirera progressivement du soutien aux services décentralisés tout en maintenant une surveillance minimale. Dans les zones où les **besoins dépassent les capacités locales**, une approche de substitution aux systèmes locaux pourra être envisagée, mais devra inclure une stratégie de sortie clairement définie dès le début de l'action.

Les **analyses de risques** devront être réalisées et les approches visant à maintenir les **capacités de réponse aux pics de malnutrition aigüe** dans les zones à haut risque (saisonnier ou autres) pourront être soutenues en lien avec les orientations proposées dans la partie « C. Préparation et Réponses aux urgences ». Les actions continueront à promouvoir une vision et une approche pluriannuelle.

La DG ECHO pourra soutenir la mise en œuvre d'actions de prévention de la malnutrition associée aux actions de prise en charge dans une approche 1 000 jours. Seules les actions ayant démontré leur efficacité sur base d'évidences seront soutenues.

La DG ECHO pourra également soutenir les **mécanismes de réponse rapide locaux, nationaux ou régionaux** afin d'assurer la fourniture d'intrants nutritionnels d'urgence aux populations les plus vulnérables pendant les crises.

ii) Spécificités sectorielles:

Nutrition et santé : Les actions viseront à offrir un **diagnostic précoce et un traitement adéquat de la malnutrition aigüe sévère** si possible par le biais du système de santé existant. La DG ECHO soutiendra l'application des **protocoles standards accordés au niveau national** et pourra soutenir la mise en œuvre de **protocole simplifié ou critères d'admission étendus en situation exceptionnelle** de crise complexe aigüe.

Les investissements des partenaires dans la réalisation des **diagnostics de capacités des structures locales ou nationales** afin de définir des niveaux de support adaptés, la mise

en place d'une **approche d'appui différenciée**, ainsi que l'appui à la recherche de solutions et mécanismes de financement locaux, devront être poursuivis. Les actions prioriseront le support sur les **zones les plus affectées et structures de santé à faible capacité** afin de favoriser la transition des actions humanitaires aux actions de développement. Les appuis en intrants nutritionnels via d'un circuit de livraison unique au niveau national pourront être maintenus en complément des apports nationaux ou d'autres bailleurs.

Dans un objectif de réduction de la mortalité liée à la malnutrition aigüe, la **prise en charge pédiatrique de qualité des enfants avec complications médicales reste une priorité**. Les appuis aux structures de santé primaires et secondaires s'inscriront également dans un objectif d'intégration de la prise en charge de la malnutrition aigüe sévère dans les services existants.

Les appuis au sein des structures de santé et communautés viseront la livraison d'un **paquet minimum de services prioritaires** pour les enfants par les acteurs locaux : autant que possible, les partenaires assureront l'appui organisationnel aux structures pour une prise en charge adéquate des maladies de l'enfant, et la mise en place **du circuit unique de l'enfant** au sein des structures sanitaires assurant ainsi la qualité de diagnostic et un triage.

Les partenaires favoriseront la **valorisation des activités de masse** et combinées (telles que les campagnes de vaccination, les campagnes de chimio prophylaxie saisonnière contre le paludisme, etc.) pour l'amélioration de la couverture du dépistage nutritionnel au sein de communautés affectées.

Eau, hygiène et assainissement : Dans le cas où les interventions Eau, Hygiène et Assainissement (EHA) sont mises en œuvre dans un but de renforcement de la qualité des soins de santé primaires et de la prise en charge nutritionnelle, les partenaires pourront intégrer un paquet minimal garantissant **l'accès à l'eau potable et l'hygiène dans le cadre de la prise en charge des enfants atteints de MAS**. Conformément à la stratégie régionale, cet appui peut se décliner en un appui complet aux structures hébergeant un enfant MAS avec complication. Il se limite essentiellement aux seules nécessité de garantir un accès à l'eau et à l'hygiène pour la détection des enfants MAS dans les structures assurant une prise en charge en ambulatoire et à la garantie de ce même accès pour les enfants MAS à domicile pendant la durée du traitement

Assistance alimentaire : Dans le cadre de la prévention de la malnutrition, **l'assistance alimentaire devra contribuer à la réduction de l'incidence de la malnutrition aigüe** et s'appuyer sur une analyse préalable des risques et contraintes auxquels font face les populations ainsi que sur une analyse de la saisonnalité de la malnutrition aigüe. Afin de prévenir l'incidence dans les zones où les services sanitaires risqueraient d'être saturés sans intervention supplémentaire, le ciblage géographique des zones couvertes nécessitera la collecte et la surveillance d'indicateurs-clés au niveau communautaire et une étroite collaboration entre les différents partenaires de mise en œuvre. La ration alimentaire ou les transferts monétaires prévus pour les ménages ciblés seront systématiquement bonifiés par un **aliment de complément** destiné aux individus à risque de malnutrition aigüe (6-23mois) et aux Femmes Enceintes – Femmes Allaitantes dans les pays et régions avec un taux de MAS qui dépasse le seuil d'urgence.

b) Assistance Alimentaire adéquate pour les populations les plus vulnérables

i) Axes stratégiques:

Les besoins humanitaires engendrés par les crises alimentaires dans la bande sahélienne touchent une partie importante de la population rurale. Ils apparaissent dans des situations d'**insécurité alimentaire aigüe**, saisonnière en période de soudure et/ou liée à des crises exceptionnelles.

L'évaluation des besoins devra reposer sur une analyse à jour de la capacité des ménages à accéder à leur alimentation et identifiera les **groupes les plus affectés, la période et la sévérité des déficits**. Elle dimensionnera la **réponse qui ciblera les populations dont les besoins les plus sévères resteraient non couverts**.

Le ciblage géographique sera déterminé par les résultats des analyses provenant de dispositifs de veille active. L'analyse en temps réel d'**indicateurs d'alerte précoce et du franchissement de seuils préétablis** permettra de mettre en place des réponses plus rapides et adaptées aux besoins.

Les réponses aux crises alimentaires s'inscrivent dans les cadres légaux fournis des gouvernements. Les analyses nationales du Cadre Harmonisé (CH) fournissent une évaluation globale des besoins alimentaires et servent de base à la rédaction du Plan National de Soutien / de Réponse.

Les mécanismes nationaux de filets sociaux de sécurité alimentaire et nutritionnelle, dont la mise en place est encore au stade de projets pilotes, représentent une opportunité unique d'articuler les programmes structurels de réduction de la pauvreté, les mécanismes de réponses aux crises alimentaires et les urgences humanitaires. Les leçons apprises par les partenaires de la DG ECHO depuis 2005 devront alimenter les réflexions nationales afin que les ménages assistés chaque année soient intégrés à des mécanismes pérennes et prévisibles.

ii) Spécificités sectorielles:

Les efforts entrepris par les **Cadres Communs et/ou Alliances en assistance alimentaire** devront être maintenus. Ils constituent des cadres de travail permettant l'harmonisation des approches entre partenaires, d'augmenter la capacité de suivi, de documentation et de plaider autour de projets cohérents et lisibles par les acteurs externes. Sans les fragiliser, ces efforts de coordination devront contribuer aux cadres de coordination existants.

Au niveau central, l'implication des partenaires dans les cadres nationaux d'analyse de la vulnérabilité conjoncturelle à l'insécurité alimentaire (Cadre Harmonisé - CH) et leurs contributions techniques restent indispensables pour une amélioration à moyen terme du cadre d'analyse.

Toutes les opportunités de renforcement des capacités des dispositifs locaux d'alerte précoce et de coordination de la réponse alimentaire, seront explorées sur la base des leçons apprises au cours des actions passées.

L'analyse continue des marchés alimentaires locaux est un préalable essentiel à la formulation d'une réponse adéquate à l'insécurité alimentaire aigüe. Les données de suivi feront partie intégrante du dispositif de veille active.

Le financement de **profils de base HEA** (*Household Economy Analysis*) ou la mise à jour de versions anciennes, sera possible s'ils contribuent au développement d'un système local de surveillance de la sécurité alimentaire et pour concevoir les réponses les plus appropriées, et lorsque aucune autre source de financement n'a pu être identifiée.

Le **ciblage des ménages** reste un élément essentiel de la qualité de la mise en œuvre des actions. Afin de limiter les erreurs d'inclusion et d'exclusion, ne seront considérés éligibles à l'assistance que les ménages faisant face à un **déficit de survie et/ou de protection des moyens d'existence** pendant une période prédéterminée de l'année et identifiés selon une approche participative impliquant la détermination de critères socioéconomiques objectivement vérifiables.

L'analyse des **options de réponse**²¹ repose sur l'analyse conjointe des conséquences du choc ressenti sur l'économie alimentaire des ménages, de la saisonnalité, des marchés et de l'enclavement, et des différentes modalités et mécanismes de transferts ou de distribution à la disposition des acteurs humanitaires. Cette analyse doit être également réitérée en cours d'action pour éventuellement aboutir à l'ajustement de la modalité si le contexte l'impose.

Les réponses mises en œuvre devront **anticiper ou coïncider avec la période de soudure**. Des approches pilotes sur la construction de la résilience des ménages accompagnées d'un volet suivi et évaluation robuste pourront être considérées sur la base d'une programmation pluriannuelle dans laquelle la graduation des ménages vers une catégorie socioéconomique supérieure sera suivie spécifiquement.

C. Renforcement des capacités de préparation et de réponse aux urgences dans les zones à haut risque

i) Axes stratégiques:

Les populations d'Afrique centrale sont fréquemment affectées par des chocs de différentes natures. Leur vulnérabilité face aux multiples risques existants est parmi les plus élevées au monde alors que leurs capacités à y faire face demeurent extrêmement limitées.

L'objectif principal des actions financées par la DG ECHO sous cet axe d'intervention, en lien avec la Priorité 4 du Cadre d'Action de Sendai 2015–2030²², consiste à **accroître le niveau de préparation des Etats, autorités et services décentralisés, acteurs de la société civile et communautés à faire face aux principaux chocs susceptibles de les affecter**. Les risques identifiés par la DG ECHO comme étant prioritaires dans le cadre de la Réduction du Risque de Catastrophes (RRC) et au renforcement de la résilience des systèmes et communautés face aux chocs sont liés aux aléas climatiques, essentiellement la sécheresse et les inondations, à l'inflation des prix sur les marchés, aux conflits et aux épidémies.

²¹ Maxwell D. et al. (2013). Response analysis and response choice in food security crisis: a roadmap. HPN paper #73, <https://www.odi.org/events/3140-response-analysis-and-response-choice-food-security-crises-roadmap>

²² https://www.unisdr.org/files/43291_frenchsendaiframeworkfordisasterris.pdf

Les actions financées auront pour objectifs spécifiques de **renforcer les capacités de veille et d'alerte précoce** en lien avec les principaux risques identifiés, **d'appuyer le développement et la mise en œuvre effective des plans et mesures de contingence**, spécifiquement au niveau local, et **d'accroître la capacité des systèmes à fournir une réponse rapide et mieux anticiper et gérer les effets des pics saisonniers et chocs récurrents**. Les projets proposés pourront opter pour une « approche intégrée » en incluant les activités de RRC dans la réponse humanitaire proposée sous les objectifs 1 et 2 du HIP ou pour une « approche spécifique » orientée exclusivement sur les activités PRU en mobilisant les fonds de l'objectif DIPECHO. En ce qui concerne cette ligne spécifique de financement, la DG ECHO préconise un nombre limité de projets par pays et, quand cela est pertinent, une approche en consortium afin de faciliter l'harmonisation des interventions et maximiser la couverture géographique. Le co-financement des activités RRC financées sous l'objectif DIPECHO est un prérequis obligatoire.

Dans tous les cas, le niveau de risque, l'exposition aux aléas, la vulnérabilité des populations affectées et les capacités des mécanismes en place à faire face aux chocs seront clairement démontrés à travers **une analyse des risques et serviront de points d'entrée programmatique**. Les effets attendus directement ou indirectement sur les populations vulnérables en termes de réduction/atténuation des risques seront explicitement détaillés. Les actions s'inscriront dans les **cadres institutionnels, analytiques et programmatiques existant**, supporteront leur mise en œuvre effective tout en renforçant le lien entre le niveau national et local. Le renforcement des capacités des contreparties étatiques aura pour objectif d'améliorer la gouvernance et l'appropriation des actions par les autorités/acteurs compétents et les communautés en vue de leur pérennisation. La **stratégie de sortie sera clairement identifiée** dès le départ de l'action ainsi que les liens effectifs avec les initiatives de développement en cours.

ii) Spécificités sectorielles:

Sécurité alimentaire : Des projets « spécifiques » visant à renforcer le **suivi des indicateurs clés de la sécurité alimentaire** des ménages, des marchés, de la situation en zone pastorale, etc., pourront être supportés sous l'objectif DIPECHO. Cependant leur articulation et potentielle intégration avec les systèmes nationaux et la réponse rapide sont essentielles. Une couverture nationale ou, quand pertinent, multi-pays est recommandée.

Les actions de préparation à la réponse d'urgence pourront appuyer l'inclusion effective de l'assistance alimentaire dans les paquets d'assistance aux populations affectées par les risques identifiés plus-haut. Le **développement et la mise en place de systèmes innovants et pérennes de pré-positionnement** de stocks en vivres, cash ou vouchers dans le cadre des plans de contingence existant sont encouragés. Les règles d'utilisation et de gestion de ce genre de dispositifs seront établies conjointement avec les autorités locales et les acteurs compétents et respecteront les standards internationaux.

Le développement et la mise en œuvre **d'approches et d'outils innovants** visant à accroître les capacités d'anticiper les réponses en assistance alimentaire et leur flexibilité sont fortement recommandés. L'enveloppe disponible dans l'objectif DIPECHO pourra être mobilisée pour financer l'établissement/renforcement des mécanismes « **alerte précoce/réponse rapide** » à l'échelle d'une région ou d'un pays quand pertinent. Les objectifs, modalités de fonctionnement et résultats attendus seront accordés avec tous les

acteurs concernés, les autorités et services compétents et les bénéficiaires. La documentation des processus et outils clés pour le fonctionnement de ce genre de dispositifs et les résultats seront documentés de manière structurée afin de faciliter leur réplication et mise à l'échelle. Dans les zones à hauts risques, l'introduction de « **crisis modifiers** » dans la réponse humanitaire des partenaires, en ajoutant un résultat spécifique appuyant le déclenchement d'une assistance alimentaire rapide est une alternative en cas d'approche « intégrée ».

Nutrition : Dans les régions et districts où le **risque de pic d'admission** dans les programmes de prise en charge de la malnutrition aiguë sévère est identifié, et pourrait avoir des effets négatifs sur l'offre et la qualité des soins (dépassement des capacités locales), l'enveloppe allouée à l'objectif DIPECHO pourra financer des projets spécifiques visant à renforcer les **capacités du système à faire face à ces pics (saisonnier ou autres)**. L'analyse des tendances et capacités des centres de santé ainsi que les éléments clés du modèle « **Surge** » devront être appliqués et documentés par les partenaires. D'autres modèles pourront être proposés, chaque modèle s'adaptant aux contextes locaux, justifiés et argumentés par des analyses préalables de qualité et prévision d'une documentation adéquate.

Santé : Dans les pays à risque, la ligne DIPECHO pourra être mobilisée pour renforcer les mécanismes de **surveillance épidémiologique, les capacités de veille et la préparation à la réponse**. Une couverture locale est envisageable si faite dans le cadre d'une action pilote à effet de réplication au niveau national. Une approche multi-pays ou transfrontalière peut également être envisagée quand pertinente. Les activités proposées s'inscriront dans les cadres existant avec pour but ultime la **réduction du temps de réponse** au minimum afin de réduire effectivement les risques pour les populations, en favorisant le lien entre veille, alerte et réponse. Le développement et la mise en œuvre de plans et mesures de contingence vivants (formation, stocks potentiel) pourront être appuyés au niveau local sur base des risques et besoins identifiés ou des plans déjà en place. Les objectifs, modalités de fonctionnement et résultats attendus seront accordés avec tous les acteurs concernés afin d'assurer la pérennité des dispositifs appuyés.

Dans le cas où des **épidémies** frapperaient la zone couverte par le présent HIP, la DG ECHO pourrait mobiliser des fonds d'urgence.

La **déclaration officielle ou la preuve épidémiologique validée** par des instances accréditées au niveau global, régional ou national sera nécessaire. Une analyse des risques sera nécessaire pour justifier l'intervention. Le **critère d'entrée** sera celui d'une morbidité importante ou un taux de létalité réel ou anticipé (nombre de décès / cas déclarés) avec un risque d'expansion de l'épidémie. La **réponse** portera sur la réduction et le contrôle de la létalité induite, de la morbidité et du taux d'attaque (nombre de cas déclarés / population à risque). Cela inclut donc principalement le renforcement ou une substitution provisoire des services de santé. Le contrôle de l'épidémie sera assuré par des actions sur le réservoir de l'épidémie, sur le vecteur-transmetteur, de vaccination d'urgence, de campagnes de sensibilisation, d'isolement ou de mise en place/renforcement de systèmes de détection précoce de nouveaux cas au niveau communautaire.

Réduction de Risque de Catastrophe : Des projets de préparation aux urgences en **milieu urbain** pourront également être appuyés sous l'objectif DIPECHO. Il est recommandé de mettre en œuvre une approche multirisque en se basant sur les risques prioritaires. Un paquet complet intégrant l'analyse des risques et leur cartographie, l'analyse des

capacités des services existant, le développement de plan de contingence et de mécanismes de réponse, l'appui à la mise en œuvre de mesure de prévention et d'atténuation dans les limites des budgets disponibles est recommandé. L'implication des autorités, services et agences concernés, société civile et représentants des populations est essentielle. Les partenariats avec le Mécanisme de la Protection Civile Européen, les bailleurs de développement et la coopération décentralisée devraient être considérés.

2. RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES POUR CHAQUE PAYS :

3.2.2.2.2 *Recommandations spécifiques aux pays*

Tchad

Axes stratégiques

Au Tchad, les interventions viseront l'assistance humanitaire répondant aux besoins des populations affectées par des conflits armés en cours (crise centrafricaine, soudanaise et Lac Tchad) et les besoins en assistance alimentaire et nutritionnelle dans la bande sahélienne.

a. Rapprochement stratégique avec la Délégation de l'Union Européenne, le Gouvernement et les autres acteurs de développement

En vue de pouvoir assurer un lien et une transition efficaces entre stratégie humanitaire et stratégie de développement, il est crucial de renforcer l'implication de l'ensemble des acteurs étatiques ainsi que de la société civile dans la définition des projets au sein d'un cadre de programmation conjoint en appui aux plans de développement locaux.

La DG ECHO visera le renforcement des synergies des programmes financés par différents instruments, notamment le Fonds Fiduciaire pour l'Afrique, le 11^{ème} Fonds Européen de Développement (FED), le programme ProAct, l'Instrument contribuant à la Paix et à la Stabilité, etc. Cette approche doit amener à réaliser des gains d'efficacité et permettre de réaliser des approches multisectorielles intégrées. Les partenaires seront encouragés à mettre en évidence l'impact cumulé des différentes activités sur le long terme.

b. Intégration socio-économique des déplacés et retournés

Le contexte tchadien est caractérisé par des crises de déplacement prolongées dans le temps. La DG ECHO encourage les initiatives pour favoriser les solutions durables qui doivent permettre aux personnes déplacées de sortir de l'assistanat. Les solutions proposées doivent amener à terme à l'autosuffisance des populations ciblées et ce dans le respect de la dignité et dans un environnement de cohabitation pacifique avec les populations autochtones. Les interventions doivent être conçues de manière à pouvoir achever leurs objectifs pendant la durée d'une action humanitaire et, dans la mesure du possible, établir des liens avec des solutions à plus long terme/de développement. Toute intervention dans ce cadre doit être complétée par des activités de protection.

Spécificités sectorielles

a. Malnutrition aigüe sévère

Au Tchad, l'objectif de la DG ECHO en nutrition est de contribuer à assurer des actions curatives et préventives dans des zones à forte prévalence (au-delà du seuil d'urgence) de la malnutrition aigüe sévère. La priorisation des zones d'intervention sera faite suivant le taux de MAS et le nombre de cas attendus. La couverture géographique minimale envisagée reste le district sanitaire.

Les partenaires sont encouragés à concevoir leurs projets sur la base des plans locaux et nationaux de développement sanitaire (PNDS²³ et PRDS²⁴) déclinés en plans d'action annuels. Néanmoins, la chronicité et le caractère structurel de la crise nutritionnelle au Tchad couplés à une faiblesse institutionnelle obligent à intervenir dans un cadre et une durée dépassant le mandat de la DG ECHO. La DG ECHO demandera aux partenaires un diagnostic systématique des capacités du système de santé dans chacun des districts sanitaires et des structures sanitaires qui seront appuyés. La réponse du partenaire doit s'adapter aux besoins de chaque centre de santé ou district sanitaire.

Pour toute action en nutrition, un paquet minimum d'activités préventives s'inscrivant dans la stratégie des 1 000 jours est fortement encouragé. Ces actions doivent avoir la prévention de la sous-nutrition aigüe sévère comme porte d'entrée. L'identification des enfants malnutris par les mères est fortement recommandée.

La mise en place du paquet minimum d'activités peut être faite soit par un seul partenaire disposant des capacités suffisantes, soit en consortium entre plusieurs partenaires avec des capacités complémentaires ou bien en coordination avec des actions déjà existantes (BM, PEV entre autres) ou en cours de programmation.

Les contributions aux enquêtes SMART²⁵/SLEAC²⁶/SQUEAC²⁷ menées au niveau national pourront être proposées.

b. Protection

Quel que soit le secteur d'intervention au Sud et à l'Est du Tchad, la protection transversale devra être garantie à travers une de ses quatre composantes. La DG ECHO privilégiera l'approche intégrée, c'est-à-dire des activités de protection en collaboration avec d'autres secteurs (abris, WASH, assistance alimentaire, nutrition...) ou vice-versa.

Les interventions destinées à empêcher et/ou soulager les effets des violences et à restaurer l'intégrité et la dignité des victimes peuvent aussi être envisagées dans des contextes humanitaires aigus ou de durée prolongée, notamment à travers une approche intégrée complète, prenant en compte les aspects psychosociaux, médicaux et légaux, soit à travers une réponse directe ou des référencement quand les services de qualité sont disponibles. Si la vie de la victime est à risque, la priorité doit être donnée à sa sécurité au travers de mesures immédiates et appropriées. La DG ECHO attend des partenaires que ces mesures potentielles soient identifiées dès le début de l'action. La recherche de solutions durables, telle que le retour ou l'intégration locale doit être au cœur de l'intervention. Des actions qui soutiennent les efforts de plaidoyer pour la liberté de mouvement ainsi que de prévention de conflits inter et intracommunautaire peuvent être envisagées.

c. Accès aux soins de santé pour les populations affectées par les conflits

La DG ECHO priorise les interventions en santé dans la phase d'urgence non-stabilisée. La priorité sera de garantir l'accès aux soins de santé primaire de qualité et gratuit visant

²³ Plan National de Développement Sanitaire

²⁴ Plan Régional de Développement Sanitaire

²⁵ Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions

²⁶ Simplified Lot Quality Assurance Sampling Evaluation of Access and Coverage

²⁷ Semi-Quantitative Evaluation of Access and Coverage

à sauver des vies. L'appui aux soins de santé secondaire pourrait être envisagé comme deuxième priorité.

Le PMA²⁸ santé doit inclure: les services de base, PECMA²⁹ et la santé maternelle et infantile. L'accès aux soins médicaux et psychologiques des victimes de violence (incluant les violences sexuelles) doivent faire aussi partie du PMA santé. Un système de référencement entre la communauté, le niveau primaire et le niveau secondaire devra être garanti par le partenaire.

Les activités de prévention visant à diminuer les risques d'épidémies seront encouragées et idéalement devront être planifiées dès le début de l'intervention. Les soins secondaires ou tertiaires (exemple: chirurgie) seront considérés selon la pertinence et la capacité du partenaire à pouvoir les mettre en place.

La population cible sera celle affectée par la crise en incluant les communautés hôtes et populations locales si nécessaire.

Les modalités d'intervention devront être choisies après une analyse des capacités du système de santé nationale. La DG ECHO priorise les interventions intégrées dans les systèmes de santé déjà en place. L'approche en substitution totale ou partielle sera considérée quand 1) l'ampleur des besoins dépasse les capacités locales, 2) pour garantir l'accès aux soins de santé aux populations les plus vulnérables ou inaccessibles 3) s'il n'y a pas d'autres possibilités d'intervention pour garantir l'accès à la santé.

d. Assistance alimentaire

Dans les régions de la bande sahélienne, l'assistance alimentaire devra en priorité contribuer à la réduction de l'incidence de la malnutrition aigüe. La priorité sera apportée aux zones identifiées en phase 3-5 par le Cadre Harmonisé et où insécurité alimentaire et nutritionnelle coexistent. La réponse devra être mise en œuvre pour anticiper ou coïncider avec la période de soudure et sera couplée avec la distribution de compléments nutritionnels pour les enfants de moins de deux ans et les FEFA au sein des ménages bénéficiaires de l'assistance.

Le renforcement des capacités des ONG nationales sera encouragé en 2018.

Dans les régions non-sahéliennes du Tchad l'assistance alimentaire pourra être envisagée pour des populations identifiées en phase 3, 4 et 5 du CH et là où un risque de résurgence de violence ou de crise nouvelle est établi. Celle-ci priorisera le recours aux disponibilités locales (vivres, intrants agricoles...) sous réserve de la capacité des marchés locaux à être positivement réactifs aux stress.

Les interventions d'assistance alimentaire tiendront compte de la réduction des risques de catastrophes et contribueront à la mise en œuvre des plans de réponse et stratégie nationales en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire. A cet égard, l'implication des partenaires dans les activités du cluster, du SISAAP³⁰ et des plans de réponse du CASAGC³¹ est attendue. La DG ECHO vérifiera que les opérations de ses partenaires figurent à temps dans les matrices du cluster.

²⁸ Paquet Minimum d'Activités

²⁹ Prise en Charge de la Malnutrition Aigüe

³⁰ Système d'Information de Sécurité Alimentaire et d'Alerte Précoce

³¹ Comité d'Action pour la Sécurité Alimentaire et Gestion des Crises

L'utilisation du Questionnaire Harmonisé est encouragée pour identifier les bénéficiaires des filets sociaux en période de soudure. Des activités de recherche opérationnelle pourront être considérées si elles s'inscrivent dans une stratégie de capitalisation et de plaidoyer clairement définie. Les protocoles de recherche devront être joints aux propositions initiales.

L'assistance alimentaire aux déplacés, retournés et réfugiés de long terme, devra cibler les ménages les plus vulnérables, et dans la mesure du possible s'inscrire dans une réponse plus large permettant de tendre vers l'autosuffisance et la non dépendance à l'assistance. Les partenaires devront justifier la temporalité et le niveau de couverture du panier alimentaire le plus approprié.

En dehors de la période de soudure dans des départements en phase 3-5, l'assistance alimentaire conditionnée pourra être considérée en seconde priorité dans des zones où les partenaires démontrent sa faisabilité et pertinence, notamment pour atteindre d'autres objectifs que l'accès à l'alimentation (préservation des moyens d'existence, activités à effets positifs pour la communauté, sensibilisations à l'hygiène, accès à l'éducation, ...).

e. Eau, assainissement et hygiène (WASH)

Les programmes de WASH seront abordés uniquement dans les zones recevant des populations déplacées et/ou réfugiées et dans le cadre de la WASH in Nutrition.

f. Education en situation d'urgence

Il est recommandé de réinsérer des enfants déscolarisés dans un système éducatif pérenne et de relancer des services d'éducation interrompus par le conflit. Cette approche doit être couplée avec une stratégie à plus long terme des partenaires pour en assurer la pérennité. La DG ECHO privilégie les interventions d'éducation non formelle si la structure de cours et le nombre d'heures sont clairement justifiés sur une base rationnelle et adaptée au contexte. Ces informations doivent être fournies au moment de la soumission de la proposition. Les partenaires sont fortement encouragés à développer leurs stratégies d'éducation non-formelle (y compris le contenu) en collaboration avec les acteurs étatiques pertinents. Les activités d'apprentissage d'un métier ne rentrent pas dans le cadre de l'Education en situation d'urgence, mais pourraient renvoyer à d'autres secteurs d'intervention.

g. Réduction du Risque de Catastrophes

Des projets de soutien à la stratégie nationale de RRC seront considérés dans l'appui aux mécanismes d'alerte précoce et de veille au niveau national et local, la préparation à l'urgence avec la mise en œuvre de plans de contingence au niveau local (sur base des dispositifs nationaux), et le renforcement des capacités nationales pour une réponse rapide et la prise en charge et réponse aux crises nutritionnelles. L'objectif DIPECHO pourrait être mobilisé pour venir appuyer le dispositif national d'informations sur la sécurité alimentaire dans la mise en place de systèmes communautaires compte-tenu de l'impossibilité de pérenniser un dispositif jusqu'au niveau cantonal (CLA), avec une articulation avec le mécanisme de réponse rapide. Les acteurs humanitaires pourraient ainsi proposer de travailler avec le SISAAP pour définir une méthodologie et un mode opératoire harmonisé pour mettre en place ces systèmes dans le pays et en piloter un ou deux dans une zone prioritaire.

Cameroun

Au Cameroun, les interventions viseront l'assistance humanitaire répondant aux besoins des populations affectées par des conflits armés en cours (crise centrafricaine et Lac Tchad).

Priorisation:

Les priorités d'interventions de la DG ECHO seront analysées en fonction de l'enveloppe budgétaire disponible. Les secteurs d'intervention pour la réponse humanitaire au Cameroun en 2018 seront donc classés en priorité 1 (immédiate) et 2 (secondaire). Cette priorisation se fera en fonction de la crise considérée. Les réponses apportées à l'Extrême Nord cibleront les différentes catégories de bénéficiaires (réfugiés, déplacés et populations locales/hôtes), dès lors que leur vulnérabilité aura été démontrée par des critères objectifs, tandis que celles en faveur des réfugiés centrafricains devront intégrer les populations locales vulnérables dans l'optique d'une mitigation des risques de tensions entre les communautés.

Dans la réponse aux besoins des réfugiés centrafricains au Cameroun, la première priorité sera accordée à la fourniture de réponses visant le renforcement de l'autonomisation desdits réfugiés si les résultats peuvent être achevés dans le délai d'une action humanitaire et un lien fort avec le développement est établi, tout en maintenant un appui en assistance alimentaire ciblant les ménages vulnérables. La mise en place d'actions prévoyant un suivi des mouvements des réfugiés et monitoring des besoins de protection dans le territoire camerounais mais aussi transfrontalier constituera également une priorité immédiate. En fonction des réponses prévues par les autres bailleurs et en cas de persistance de gaps, la DG ECHO soutiendra des actions d'appui multisectoriel en faveur des réfugiés en deuxième priorité. Les actions des partenaires pourraient inclure un résultat lié à la contingence en réponse aux besoins créés par de potentiels nouveaux afflux de populations dans la zone.

Pour ce qui est de la crise du Lac Tchad, priorité immédiate sera donnée aux actions ciblant les secteurs de l'assistance alimentaire, de la santé et de l'assistance multisectorielle ou des approches intégrées aux besoins des populations affectées par le conflit du Lac Tchad. En matière de protection, une attention particulière sera portée au respect du droit d'asile aussi que la protection d'autres catégories de population vivant en dehors des camps. Toute intervention devrait être informée sur la base d'une analyse solide sur les risques de protection. En première priorité seront classées également les actions de support à la réponse humanitaire (contribuant à la coordination générale, à l'amélioration de l'accès humanitaire et à la collecte de données sur les déplacements de populations), qui demeurent indispensables pour faciliter, orienter et encadrer l'assistance directe. En deuxième priorité seront considérés le soutien aux moyens d'existence visant à améliorer les conditions de vie des populations affectées par les crises humanitaires.

a. Accès

La DG ECHO maintiendra son soutien aux actions permettant d'assurer l'accès humanitaire, qu'elles consistent en l'analyse sécuritaire ou en la fourniture de transport aérien. La coordination civilo-militaire restera également une priorité pour faciliter l'accès des organisations humanitaires aux bénéficiaires des actions, et permettre un déploiement dans les zones d'intervention prioritaires.

b. Coordination

Pour renforcer le partage d'information sur la situation humanitaire et la vulnérabilité (analyse des besoins/alerte précoce), créer des synergies, autant que pour éviter la juxtaposition ou duplication des réponses, la contribution des partenaires aux groupes sectoriels au niveau régional et national est largement attendue par la DG ECHO. Les mécanismes de coordination doivent par ailleurs permettre la réflexion sur les stratégies et les priorités d'intervention, l'harmonisation des outils de collecte des données, la standardisation et le suivi des réponses.

c. Contingence/Mécanismes de Réponse Rapide

A l'Extrême Nord, la DG ECHO soutiendra le renforcement des Mécanismes de Réponse Rapide mis en place. Ce renforcement pourrait passer par une mise à l'échelle (si pertinent) des mécanismes existants, y compris au niveau transfrontalier, compte tenu du caractère régional des crises couvertes. Le perfectionnement des outils servant à la collecte des informations et à la fourniture de la réponse est également une option. Les mécanismes de réponse rapide mis en place au Cameroun s'intégreront dans le système de coordination afin de garantir une complémentarité des réponses apportées du point de vue sectoriel.

L'introduction d'un "crisis modifier" est une exigence pour l'ensemble des réponses rapides qui pourraient être financées par la DG ECHO.

Au-delà des actions spécifiques de contingence et réponses rapides, les partenaires pourront selon leurs capacités introduire dans leurs actions classiques, un résultat de contingence permettant soit de répondre aux besoins non couverts par les actions verticales, soit de prendre la relève une fois que celles-ci auront atteint leur délai de réponse.

Spécificités sectorielles

a. Protection

Protection transversale : Compte tenu du contexte à l'Extrême Nord, au regard du principe « *meaningful access* »³² de la protection transversale, et pour garantir un accès équitable à l'assistance humanitaire, les partenaires devront s'assurer que des mesures de mitigation soient incluses dès la conception de leurs actions afin de garantir que les personnes vulnérables ne disposant pas de documents civils ne soient pas privées d'assistance.

Monitoring et réponse trans-frontaliers : Le monitoring de protection sur les zones frontalières est priorisé dans la mesure où il ne se restreint pas à un rapport d'incidents et doit être lié à un système de réponse rapide/plan de contingence et/ou analyse de tendances pour informer la réponse. Le monitoring de protection devra couvrir l'ensemble des risques de protection auxquels les populations affectées pourraient être confrontées. Dans la mesure du possible les partenaires devront établir des liens avec les organisations dans les pays frontaliers (Nigéria et République centrafricaine) afin d'avoir

³² Le Global Protection Cluster le définit comme "Assurer l'accès à l'assistance et aux services en fonction des besoins et sans aucun obstacle (p.ex. discrimination). Faire particulièrement attention aux individus et groupes qui peuvent être particulièrement vulnérables ou avoir une difficulté à accéder à l'assistance et aux services."

une analyse desdits phénomènes dans leur globalité. Les partenaires sont encouragés à profiter les espaces de coordination civilo-militaire pour une meilleure compréhension des dynamiques du conflit. Les mécanismes d'alerte existant au niveau communautaire devront faire le lien avec les actions de réponses rapide en place afin de garantir un partage optimal des informations sur les nouvelles urgences.

Empêcher et/ou soulager les effets des violences et restaurer l'intégrité et la dignité des victimes: Les réponses apportées couvriront toutes les catégories de victimes de violences. Le cas échéant, la priorisation d'un groupe devra être clairement justifié. Les Actions devront considérer une prise en charge globale des besoins. La provision de services (sanitaire, psychosocial, légal, judiciaire), de manière directe ou au travers de référencement, doit respecter les standards internationaux. Les circuits de référencement des victimes de violence mis en place par les partenaires devront être conformes aux outils définis par la coordination sectorielle. Le soutien aux services compétents, lorsqu'ils existent, devrait être envisagé pour assurer la qualité du référencement. Le support en formation sur les principes de protection humanitaire ciblant les autorités, incluant les forces de sécurité pourra être aussi proposé.

Répondre aux risques de protection pendant les situations de déplacement: L'enregistrement mobile et la multiplication des centres d'enregistrement pour les réfugiés en dehors du camp de Minawao est promue par la DG ECHO afin de faciliter l'accès physique aux points d'enregistrement et garantir ainsi l'accès à la protection internationale pour les réfugiés. Les actions promouvant l'amélioration de l'accès à la documentation civile pour les populations à risque de protection seront maintenues et, dans la mesure du possible, mises à échelle. Le soutien des partenaires dans cette thématique devra inclure un travail au sein des communautés pour inverser les tendances culturelles et augmenter l'utilisation des services. L'assistance apportée sera fournie indistinctement du statut. La vulnérabilité et l'exposition à un risque seront les critères privilégiés, en étroite coordination avec les autres acteurs intervenant dans ce volet. Pour l'assistance individuelle aux cas de violences liées au conflit, la DG ECHO encourage les partenaires à établir des systèmes et outils harmonisés. Cette approche est particulièrement importante pour la réponse à la protection de l'enfance notamment les enfants séparés ou non accompagnés. Néanmoins les partenaires doivent rester proactifs et assurer la réponse pendant que le système harmonisé devient opérationnel. Pour les partenaires déjà présents sur zone, le système de référencement clair doit être décrit dans les propositions pour toutes les actions de réponse aux victimes de violence (ou personnes présentant un risque). Dans les nouvelles zones d'intervention, le système de référencement devra être partagé dans les trois premiers mois après la date de démarrage de l'action.

Une meilleure analyse de la situation dans les zones de retour des personnes déplacées internes est attendue, notamment en vue de la définition de réponse permettant de soutenir ces retours. Ces réponses pourront en l'occurrence intégrer un volet d'accès à la propriété foncière par les personnes retournées qui devra être analysé et le cas échéant trouver des réponses en coordination avec les autorités administratives locales.

Les actions d'Education en situation d'urgence cibleront les enfants en âge scolaire affectés par le conflit en général avec une attention particulière pour les enfants hors du système scolaire du fait de leur déplacement. Les activités d'apprentissage d'un métier ne rentrent pas dans le cadre de l'Education en situation d'urgence, mais pourraient renvoyer à d'autres secteurs d'intervention. Il en est de même pour les activités mettant en place

des Espaces Amis des Enfants qui se réfèrent à la protection de l'enfance, à moins qu'elles soient intégrées dans le cadre d'une intervention d'éducation. Les Programmes Accélérés d'Apprentissage doivent viser une réintégration dans le système éducatif formel quand pertinent selon l'âge des bénéficiaires ; dans tous les cas, les fournisseurs de service doivent montrer que les cours sont structurés et que le nombre d'heures fourni a été décidé sur une base rationnelle et est adapté au contexte. Ces programmes doivent être adaptés à la situation contextuelle (crises humanitaires stabilisées comme à l'Est du Cameroun, ou crises humanitaires aiguës à l'Extrême Nord). L'éducation préscolaire n'est pas prioritaire pour le contexte du Cameroun.

Les modalités de mise en œuvre des actions au bénéfice des populations réfugiées de Centrafrique et des communautés hôtes restent identiques, mais doivent inclure clairement des stratégies qui promeuvent l'autonomisation, l'intégration locale ou le soutien au retour volontaire si les conditions des retours sont réunies.

Assistance alimentaire et soutien aux moyens d'existence:

Dans l'Extrême Nord du Cameroun, la fourniture de l'assistance alimentaire sera différenciée en fonction des groupes concernés. Pour les personnes déplacées internes et locales/hôtes, l'assistance se fera sur la base de la vulnérabilité alimentaire conjoncturelle et socio-économique et pourra avoir une temporalité limitée pour au moins couvrir les besoins durant la période de soudure. Pour les réfugiés nigériens, une assistance couvrant l'intégralité de l'année pourra être maintenue, en l'absence d'analyse de leur vulnérabilité et pour éviter des incitations au retour tant que les conditions de sûreté et dignité ne sont pas réunies. Le contenu de l'assistance alimentaire pourra varier en fonction de l'accessibilité des sites, des zones rurales vs « urbaines », de l'ancienneté des déplacements, et entre les déplacés sur site vs hors site. La différenciation des réponses devra se faire sur la base de l'analyse du contexte et des niveaux de vulnérabilité.

L'assistance alimentaire aux réfugiés centrafricains au Cameroun ciblera les plus vulnérables et sera définie sur la base des conclusions tirées de l'analyse de la vulnérabilité effectuée par le PAM et le HCR en février 2017. En fonction du degré de vulnérabilité, les partenaires devront déterminer la temporalité et le niveau de couverture du panier alimentaire le plus adapté.

Le ciblage constitue une phase délicate et déterminante pour laquelle il est essentiel que les partenaires s'impliquent dans des processus de vérification des informations reçues sur base communautaire. La plus-value d'un partenaire local dans cet exercice devra être évaluée et le cas échéant, l'intégration de ces entités dans le processus de ciblage promue.

Le choix de la modalité de l'assistance alimentaire devra être justifié et s'appuyer sur des analyses dont celle de la réponse des marchés aux stress. La mise à l'échelle des approches basées sur les transferts monétaires (y compris vouchers) nécessitera une réflexion sur différents aspects des opérations (disponibilité des fournisseurs et des opérateurs, acheminement des vivres des centres urbains vers les zones ciblées, zones enclavées, compréhension de l'économie locale, capacité de gestion financière des ménages bénéficiaires) pour évaluer la faisabilité de l'opération et la modalité la plus adaptée aux besoins (distribution, e-transfert, vouchers, retrait du transfert monétaire au guichet). Les analyses de marchés guidant le choix de la modalité de réponse devront être partagées dès la soumission de la demande de financement, pour justifier les choix de réponse opérés par les partenaires. L'avantage comparatif d'une modalité vs une autre devra également être démontré par les partenaires. Les programmes de transfert

monétaire doivent être définis en intégrant les aspects de protection tant dans l'analyse que dans la réponse et intégrer une phase de sensibilisation essentielle à la réussite de l'action. Les montants des transferts devront être harmonisés par les partenaires du GTSA.

Les actions visant à renforcer les moyens d'existence de populations affectées par les crises humanitaires devront reposer sur les leçons apprises des actions précédentes, l'exploitation des analyses de l'économie des ménages (HEA), des marchés et des chaînes de valeur. Ces analyses devront être partagées par les partenaires au moment de la soumission de la demande de financement. Ceux-ci doivent pouvoir atteindre leurs résultats pendant la durée d'un projet humanitaire et avoir un lien avec des initiatives de développement.

Les partenaires devront garantir des réponses intégrées permettant de répondre aux besoins immédiats des bénéficiaires tout en renforçant leurs moyens d'existence sur le moyen terme (relance agricole, formation à un métier, à la gestion des activités économiques, à l'épargne; métiers de transformation; AGR à effet leviers pour les communautés, recapitalisation des ménages).

L'assistance alimentaire pourrait dans certaines zones combiner un appui alimentaire et un soutien aux activités de relance agricole dans la mesure où les résultats peuvent être atteints pendant la durée d'un projet humanitaire et qu'un lien fort avec les initiatives de développement peut être établi. Celle-ci pourrait inclure des facilitations de l'accès à la terre pour les groupes cibles en collaboration avec les autorités administratives et leaders locaux afin de protéger cet accès. L'achat au niveau local des intrants agricoles reproductibles et certifiés sera privilégié. Les partenaires devront s'assurer que les bénéficiaires de leurs actions disposent de l'information sur la zone de disponibilité et le coût desdits intrants. Le soutien à la relance agricole, devra inclure les aspects de gestion post récoltes (conservation/ transformation/mise sur le marché) pour permettre à la fois la consommation alimentaire et la génération d'un revenu aux ménages ciblés.

La mise à disposition du cash pourra être soit conditionnelle ou inconditionnelle, et restreinte en termes d'utilisation, ou non, en fonction de l'objectif visé par l'action. La possibilité de mettre en œuvre des projets combinant les deux approches (cash conditionné et inconditionné) pourrait être considérée lorsque les partenaires souhaitent répondre à la fois à un besoin spécifique (renforcement des moyens d'existence), mais également donner aux bénéficiaires le choix dans la couverture des autres besoins essentiels du ménage (accès aux vivres et aux NFI, loyers, etc.).

Il est attendu des partenaires une forte contribution dans la mise en place du Cadre Harmonisé d'identification et d'analyse des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle au Cameroun.

b. Santé

La DG ECHO priorise les interventions en santé avec une intégration de la prise en charge de la MAS dans la phase d'urgence non-stabilisée. La priorité sera de garantir l'accès aux soins de santé primaire de qualité et gratuit aux populations affectées par les conflits.

Le PMA santé devra inclure: les services de base, la prise en charge de la malnutrition aiguë sévère et la santé materno-infantile. L'accès aux soins médicaux et psychologiques des victimes de violence (incluant les violences sexuelles) doivent faire aussi partie du PMA santé.

Un système de référencement entre la communauté, le niveau primaire et le niveau secondaire devra être garanti par le partenaire.

Les activités de prévention visant à diminuer le risque d'épidémies seront encouragées et devront être planifiées dès le début de l'intervention.

La population cible sera celle affectée par la crise en incluant les communautés hôtes si nécessaire. Un ciblage plus restreint (exemple: enfants de moins de 5 ans, FEFA³³, autres) pour les plus vulnérables peut être envisagé.

Les modalités d'intervention devront être choisies après une analyse spécifique des capacités des structures sanitaires dans les zones ciblées. La DG ECHO priorise les interventions intégrées dans les systèmes de santé déjà en place. L'approche en substitution totale ou partielle sera considérée quand : 1) l'ampleur des besoins dépasse les capacités locales, 2) pour garantir l'accès aux soins de santé aux populations les plus vulnérables ou inaccessibles; 3) s'il n'y a pas d'autres possibilités d'intervention pour garantir l'accès à la santé. Pour les populations inaccessibles à l'Extrême Nord, et lorsque la zone ciblée a été particulièrement impactée par le conflit (arrivée importante de nouvelles populations combinée à de faibles capacités du système sanitaire au niveau local), le recours aux cliniques mobiles en poste fixe pourra être envisagé si justifié.

Les activités de "Wash-in-Health" seront par ailleurs systématiquement intégrées dans les actions de santé et nutrition. Dans le contexte actuel du Cameroun, les actions de prévention et de traitement de la sous-nutrition seront considérées comme une partie intégrale de l'accès aux soins de santé pour les populations affectées par les conflits. Les contributions aux enquêtes SMART et l'approvisionnement en intrants nutritionnels menées au niveau national pourront être envisagées si pas couverts par d'autres financements.

c. Assistance multisectorielle et approches intégrées en faveur des réfugiés, personnes déplacées et autres populations affectées par les conflits

L'assistance multisectorielle en faveur des réfugiés ciblera prioritairement et au-delà de la protection, les volets WASH et Abris dans les camps/sites.

Dans les camps/sites, la réponse de la DG ECHO dans le domaine de la WASH se concentrera en priorité sur l'amélioration des conditions d'hygiène et d'assainissement, notamment en facilitant l'accès aux latrines et douches pour les bénéficiaires, tout en travaillant à l'amélioration des pratiques d'hygiène et d'assainissement de ces derniers. Cette réponse pourra être élargie à l'amélioration de l'accès à l'eau dans les camps/sites où les normes minimum SPHERE ne seraient pas atteintes.

La DG ECHO attend de ses partenaires à définir des réponses garantissant une certaine durabilité au-delà de l'action mise en œuvre et prenant en compte les questions environnementales. Les partenaires sont encouragés à travailler en coordination étroite avec les communes en vue de garantir une meilleure appropriation des infrastructures réalisées une fois que les interventions de la DG ECHO auront pris fin.

En ce qui concerne les abris, la réponse de la DG ECHO se concentrera sur les sites/camps aménagés de réfugiés et sites spontanés de personnes déplacées, voire retournées après analyses des conditions de vies, des capacités des bénéficiaires et aussi

³³ Femmes enceintes et femmes allaitant

des intentions de retour notamment des personnes déplacées internes. Dans le cas des sites spontanés accueillant des personnes déplacées internes, la réponse apportée pourra soit permettre l'accès aux matériaux de construction (au travers de la modalité cash ou en nature en fonction du contexte), soit apporter un appui direct selon que les bénéficiaires auront des capacités ou non de construire leurs abris. Dans les situations de camps/sites aménagés de réfugiés, sauf cas de nouvel afflux important, cette réponse ne couvrira que la fourniture d'abris semi durables, garantissant une meilleure protection des personnes vulnérables.

La participation active des réfugiés dans la mise en œuvre de ces activités sera fortement encouragée. La construction des abris dans les sites/camps devra tenir compte de la nécessité de définir des couloirs sanitaires destinés pour la construction de latrines et douches conformément aux standards SPHERE pour le secteur WASH.

En dehors des camps/sites, les partenaires WASH devront distinguer dans leurs réponses les simples réparations sur les ouvrages, des réhabilitations qui impliquent un travail sur la structure de l'ouvrage dans les actions visant l'amélioration de l'accès à l'eau. Les réponses devront autant que possible s'appuyer sur les capacités préexistantes au niveau local, et travailler en vue d'un renforcement de ces dernières en résorbant leurs faiblesses.

En raison de la coexistence de besoins structurels et d'urgence, dans les zones en crise, et pour rester en ligne avec son mandat, les interventions financées par la DG ECHO se concentreront sur l'amélioration de l'accès aux services WASH dans les localités accueillant un nombre important de déplacés internes.

Des approches intégrées incluant l'accès aux soins de santé, l'assistance alimentaire ou la WASH et la protection seront privilégiées.

République centrafricaine

Axes stratégiques

Priorisation :

La DG ECHO considérera en **priorité** les actions multisectorielles liées aux nouvelles urgences, les besoins des déplacés internes et populations affectées, la fourniture de service de base "life-saving" dans les zones instables (aussi appelées « hot spots » par la communauté humanitaire en RCA) qui ne peuvent être couvertes par les acteurs du relèvement, et la réponse de première ligne à l'insécurité alimentaire sévère. La DG ECHO continuera à soutenir les services de support essentiels tels la coordination, la sécurité, la logistique/accès.

L'appui au retour et à la réinstallation et des actions favorisant l'éducation en situation d'urgence pourront être considérés en fonction de l'évolution de la situation.

a. Les nouvelles urgences et besoins des déplacés internes sur les sites existants

La réponse aux nouvelles crises est prioritaire. La DG ECHO continue de supporter cette réponse en privilégiant les mécanismes de réponse rapide dans les secteurs WASH, des abris, d'assistance alimentaire et de la santé notamment. Priorité sera donnée aux populations les plus sévèrement affectées. Les actions visant à assurer des conditions de

vie digne en toute sécurité sur les sites de déplacés sont encouragées. L'ensemble des partenaires doit s'engager concrètement à consolider les récents acquis en terme de participation communautaire sur les sites de PDIs (sur certains sites les activités de maintenance sont effectuées sur une base de volontariat) en s'inspirant mutuellement des bonnes pratiques et en s'assurant d'une approche commune. A cet effet il faut veiller à la prise en compte du genre et de l'âge pour que ces tâches n'incombent pas exclusivement à un seul groupe.

Des considérations pour la réduction du risque des catastrophes doivent être intégrées au sein des projets, telles qu'une cartographie des risques et des mesures de contingence et de préparation aux urgences. Pour les « enclaves », des efforts visant améliorer la liberté de mouvement sont privilégiées.

Certains sites approchant les quatre années d'existence, les critères de coût-efficacité, de participation communautaire et de partenariat avec les acteurs locaux sont déterminants pour la sélection des actions.

b. L'appui au retour et à la réinstallation

L'évolution négative de la situation au cours de l'année 2017 n'a pas permis le retour comme escompté en 2016. En fonction de l'évolution de la situation, l'appui aux retours volontaires, en sécurité et dignité, aussi bien des déplacés internes que des rapatriés, pourra être considéré. La stratégie d'intervention devra s'inscrire dans une approche de solutions durables. L'aide sera délivrée sur la base de la vulnérabilité et non du statut, tout en assurant un ciblage équitable parmi la diversité de la population en volonté de retour. Les besoins des communautés hôtes seront pris en compte pour encourager l'accueil. Les actions de médiation humanitaire permettant un dialogue en faveur de la coexistence pacifique entre communautés seront également considérées. Le support aux secteurs abris, services sociaux de base, moyens d'existence, accès à la terre et logement, aussi que NFI seront prioritaires. Les actions devront s'assurer de prévenir l'occupation secondaire des propriétés en assurant la mise en place d'un volet Logement, Terre et Biens (LTB). L'appui pour accéder à la terre devra veiller à rapprocher le lieu de production au lieu d'habitation.

Les modalités d'assistance favorisant la relance de l'économie locale (achats locaux, cash, coupons) seront privilégiées, notamment pour l'appui à la reconstruction des abris. La synergie avec les acteurs de relèvement pour la relance des services de base ainsi que l'appui aux moyens de subsistance dans les zones de retours et de réinstallation sera essentielle.

Spécificités sectorielles

La crise en RCA est avant tout une crise de protection. En conséquence, toutes les actions financées par la DG ECHO devront montrer leur contribution à la protection de la population affectée par le conflit. La protection transversale est obligatoire pour tous les secteurs.

a. Protection

La DG ECHO encourage ses partenaires à s'engager sur des actions de protection proactives visant à prévenir les chocs, en complément des actions réactives qui visent à soulager les conséquences des chocs. L'approche communautaire est également privilégiée si elle contribue à la promotion et au soutien de la coexistence pacifique intra et inter communautaire. Dans le cadre des interventions prioritaires, des activités ciblant

la coexistence pacifique, le dialogue intercommunautaire, etc. préconditions à la cohésion sociale, pourront être envisagées par la DG ECHO si elles sont basées sur une analyse du conflit qui prend en compte les dynamiques préexistantes et si elles s'inscrivent dans une stratégie à moyen et/ou long-terme. Les autres priorités du secteur protection incluent le soutien aux ex-EAFGA (Enfants Associés aux Forces et Groupes Armés), la prévention et réponse à tout type de violence incluant celles basées sur le genre, la promotion de la résolution non-violente de conflits.

Les actions qui soutiennent les efforts de plaidoyer pour une protection physique de la part de garants des droits peuvent aussi être retenues ainsi que l'accompagnement et le référencement des personnes victimes de violences dans le cadre de la réponse humanitaire. Des actions liées à la dotation de documentation civile peuvent être considérées si un lien étroit est établi entre cette problématique de documentation civile et un risque aigu de protection comme le manque de liberté de mouvement par exemple.

La mise en place d'un mécanisme de suivi des mouvements de population y compris transfrontaliers peut être soutenue par la DG ECHO. Le monitoring de protection est priorisé dans la mesure où il ne se restreint pas à un rapport d'incidents et doit être lié à un système de réponse rapide/plan de contingence et/ou analyse de tendances pour informer la réponse. Le monitoring de protection devra couvrir l'ensemble des risques de protection auxquels les populations affectées dans leur ensemble pourraient être confrontées.

Dans le cadre de leurs actions, les partenaires devront s'assurer que le système de remontée et traitement des plaintes soit fonctionnel. La communication avec la population sur la mise en œuvre des programmes (y inclus toute modification) devra faire l'objet d'une attention particulière. Sur base d'expériences antérieures et en vue d'améliorer l'accès aux populations, il importera également de sensibiliser les communautés aux principes humanitaires. Cela pourra contribuer à dissiper les interprétations et autres types de rumeurs.

b. Coordination, accès/transport, logistique, sécurité

La DG ECHO poursuivra son soutien aux services communs humanitaires jugés essentiels (notamment services de coordination, accès/transport aérien, de logistique, de sécurité). Les partenaires sollicitant une aide de la DG ECHO pour la mise en œuvre de ces services sont invités à intensifier leurs efforts pour élargir leurs bases de donateurs et/ou introduire un recouvrement des coûts par les utilisateurs.

c. Préparation et réponse aux urgences

Dans les zones affectées par des risques avérés ou potentiels liés aux conflits, épidémies et autres désastres naturels, la mise en place de plans locaux de contingence est encouragée au sein des actions humanitaires financées par la DG ECHO. Il s'agit de préparer les communautés à risque, les autorités et services compétents, quand cela est possible, à atténuer ou à éviter les effets des aléas dans les premiers jours de leur exposition et de garantir la continuité des services de bases essentiels.

Comme indiqué plus haut, ces activités devront s'intégrer dans le cadre de projets d'assistance humanitaire.

d. Assistance alimentaire et moyens d'existence

Les zones les plus sévèrement impactées par l'insécurité alimentaire seront ciblées en priorité.

Dans les « hots spots », les partenaires sont encouragés à intégrer les besoins alimentaires dans les mécanismes de réponse rapide pour faciliter une première réponse d'urgence. Ces interventions d'urgence (évaluations multisectorielles, seuils de déclenchement de la réponse, stocks de contingence...) doivent s'articuler avec une seconde réponse alimentaire pour une durée minimale de trois mois et dont la temporalité est à justifier en fonction de l'analyse des besoins et des capacités, de l'évolution sécuritaire, et pour ne pas nuire aux stratégies d'adaptation positives (y compris la production agropastorale).

Dans les autres zones prioritaires pour l'assistance alimentaire, dans la logique de continuum, la DG ECHO privilégie les actions à court terme à impact rapide pour protéger les moyens d'existence et favoriser la relance immédiate des activités économiques. L'assistance alimentaire peut être apportée de manière couplée en support à d'autres secteurs (notamment abris, santé, nutrition) à l'échelle du ménage et doit contribuer à la fois à réduire la résurgence des conflits communautaires et à encourager le redressement économique des ménages.

L'assistance alimentaire et aux moyens d'existence doit permettre aux populations vulnérables de retrouver des conditions d'existence acceptables et des revenus afin de disposer de liquidités à moindre risques pour couvrir leurs besoins essentiels.

L'augmentation de la disponibilité et de l'accès alimentaire est primordiale dans le pays pour réduire l'insécurité alimentaire. Aussi le soutien aux moyens de production veille à inclure les problématiques d'interactions positives entre agriculteurs et éleveurs.

Les partenaires doivent justifier le choix de la (ou des) modalité(s) de distribution de l'assistance alimentaire sur la base d'études et d'analyses comparatives dès la soumission de la proposition. Pour réduire l'aide à terme, l'assistance alimentaire sous forme de vivres ou de transferts monétaires, selon les contextes et les zones géographiques, pourrait être conditionnée à des travaux communautaires permettant de remettre en état des moyens productifs détruits par les conflits.

Pour la fourniture d'intrants agricoles, les approvisionnements locaux sont privilégiés sous réserve que la disponibilité et la qualité de ces intrants soit démontrée.

e. Santé-Nutrition

La priorité sera donnée à l'accès aux soins de santé primaire ayant pour objectif la réduction de la morbidité-mortalité excessive, notamment sur les populations les plus vulnérables (enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes et femmes allaitantes, personnes à besoins spécifiques) mais pas uniquement.

La priorité est donnée au paquet minimum d'activités (PMA) et au paquet complémentaire d'activités (PCA) dans les zones plus vulnérables où le soutien aux hôpitaux, centres de santé s'avère essentiel.

La DG ECHO considérera l'intégration de la nutrition uniquement dans les zones où la MAS/MAG est au-dessus du seuil d'urgence et inclura les activités préventives dans le PMA. La surveillance nutritionnelle active et passive (détection des poches de MAS) ainsi que des stratégies de promotion et prévention au niveau communautaire sont aussi encouragées.

Les soins secondaires sont considérés selon la pertinence et la capacité du partenaire à pouvoir les mettre en place.

Le renforcement des capacités locales, notamment celles du personnel du ministère de la santé et des ONG locales doit être considéré en privilégiant la formation in-situ. Dans ce sens, le soutien aux structures existantes est privilégié et l'appui à des structures mobiles doit être justifié par un contexte spécifique (une analyse des capacités du système de santé sera nécessaire pour évaluer la pertinence des actions de substitution).

L'absence de structures fonctionnelles d'approvisionnement en médicaments essentiels demande aux acteurs d'être en mesure d'assurer l'approvisionnement des intrants médicaux en accord avec les règles de la DG ECHO et les normes internationales de qualité.

La DG ECHO privilégie les approches multisectorielles et la complémentarité avec les autres secteurs clés tels que l'eau et l'assainissement, l'éducation aux bonnes pratiques alimentaires et la protection.

f. Eau, hygiène et assainissement (WASH)

Les interventions WASH, du fait de l'immensité des besoins sur tout le territoire, se concentreront en priorité sur les sites de déplacés nouveaux et existants et les zones affectées par les épidémies liées aux maladies hydriques. Les activités WASH seront par ailleurs intégrées dans les actions de santé et de nutrition.

Eau: l'approvisionnement d'urgence en eau (ex. camionnage d'eau) ne doit pas excéder six mois et doit intégrer une stratégie de sortie. De manière générale, priorité est donnée à la réhabilitation/restauration des points d'eau existants. La création de nouveaux points d'eau tient de l'exception, son bien-fondé devant être justifié (ex. augmentation de la population –déplacement/retour- ; urgences sanitaires) et supportée par un inventaire des ressources en eau et leurs caractéristiques, et une analyse technique montrant la viabilité, efficacité et pérennité du nouvel ouvrage.

Promotion à l'hygiène – Les activités de promotion à l'hygiène doivent être ciblées en fonction des risques/vecteurs sanitaires identifiés, et non standardisées. Les outils et stratégies innovantes de communication, ainsi que les approches dynamiques, par opposition à l'approche répétitive, sont encouragés.

Assainissement – Toute action doit démontrer une plus-value sur la prévention des maladies hydriques. Les activités d'assainissement liées à des problématiques sanitaires avérées sont privilégiées.

g. Education en situation d'urgence

Les actions prioritaires en éducation sont celles qui visent à promouvoir l'accès à l'éducation primaire et secondaire sûre et de qualité. Le support peut être envisagé sur l'éducation formelle ainsi que non-formelle. Les objectifs académiques de la stratégie choisie doivent être clairement définis. Pour assurer la qualité, le renforcement de la capacité des enseignants est prioritaire. Les actions proposant des programmes accélérés d'apprentissage doivent montrer que les cours sont structurés et adaptés au contexte. En outre, le parcours pour la réinsertion dans le système formel doit être défini. Des efforts pour réduire les différences de traitement entre les genres sont encouragés. Les partenaires devront s'assurer que les activités prennent en compte les vulnérabilités spécifiques selon le genre.

Une complémentarité avec les programmes éducation en cours (Global Programme for Education, Union européenne, Education Cannot Wait) devra être démontrée.